



*Au service
des peuples
et des nations*

Document de Projet

« **Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II** »

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II

Effet (s) UNDAF/CPD : Effet PNUAD : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité.

Produit(s) PS /PNUD : Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre 2 : Renforcement des capacités, des fonctions et du financement de l'Etat de droit et des institutions et systèmes nationaux des droits de l'homme afin d'améliorer l'accès à la justice et de lutter contre la discrimination, en mettant l'accent sur les femmes et les autres groupes marginalisés.

Produit (s) escompté (s) : Produit 2.2/DPP (G3) : Le Ministère de la Justice, la Cour Suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme sont renforcés de manière à élargir l'accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l'accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés.

Partenaire de Mise en Œuvre : Ministère de la Justice et de la Législation

Autres Parties Responsables : Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Microfinance.

Brève description du projet

Le PAAAJRC II est une initiative conjointe du Ministère de la Justice et de la Législation et du Programme des Nations Unies pour le développement pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD 16, 10 et 5. En effet, depuis l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990, le Bénin fait partie des rares pays de la sous-région ouest africaine à connaître une stabilité sociopolitique. Cependant, des défis demeurent pour la consolidation de l'État de droit, l'enracinement de la démocratie et l'effectivité des droits humains. L'accès des populations vulnérables et / ou marginalisées reste limité en raison d'une part, de l'ignorance par les populations de leurs droits et des mécanismes pour les protéger et d'autre part, du dysfonctionnement des institutions.

La fragilisation de la protection judiciaire des populations vulnérables et / ou marginalisées explique, avec la persistance des pesanteurs sociologiques, les progrès lents enregistrés en matière de promotion du genre.

En outre, le rapport 2018 Mo Ibrahim confirme celui du système national d'intégrité en révélant que la corruption reste également un fléau au cœur du dysfonctionnement du secteur de la justice avec un faible engagement de la Société civile pour la veille citoyenne. Dans l'ensemble, en matière de redevabilité, il s'observe principalement au niveau des institutions de l'Etat central, une léthargie récurrente dans la reddition des comptes sur la performance. Cet état de chose confère au pays un score de 38,6 pour le 21^{ème} rang sur les 54 pays africains évalués par la fondation Mo Ibrahim au titre de l'année 2017 sur le critère d'« absence de corruption au sein du secteur public ».

Face à ces défis, le présent projet poursuit quatre résultats à savoir :

- le cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains est renforcé ;
- l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice est amélioré ;
- les inégalités sociales et du genre sont réduites ;
- les mécanismes de reddition de compte et de la lutte contre la corruption sont renforcés.

Produit du Plan Stratégique : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable.

Atlas Award ID : _____

Date du CLEP : 28 février 2019
 Date de démarrage : Avril 2019
 Date de Fin : Décembre 2023

Ressources Totales requises : 2 663 000 US \$
 Ressources Totales allouées :
 • Régulières : 1 500 000 US \$
 • Autres :
 • Gouvernement : 750 000 US \$
 • Budget non financé : 413 000 US \$

Contributions en nature : PM

Approuvé au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement du Bénin	 	16/04/2019	M. Séverin Maxime QUENUM Ministre de la Justice et de la Législation
Programme des Nations Unies pour le Développement	 	10/04/2019	M. Adama Bocar SOKO, Représentant Résident a.i du PNUD



Sommaire

I.	Problématique de développement	6
II.	Stratégie	9
III.	Résultats et partenariats	12
3.1.	Résultats escomptés.....	12
3.1.1.	Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains 12	
3.1.2.	Renforcement des capacités des personnes vulnérables pour un meilleur accès à la justice 14	
3.1.3.	La réduction des inégalités sociales et la promotion du genre pour combattre les inégalités liées au genre	15
3.1.4.	Les mécanismes de promotion de la reddition de comptes et la lutte contre la corruption sont renforcés	15
3.2.	Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés.....	16
3.3.	Partenariats	17
3.4.	Risques et hypothèses	18
3.5.	Implication des parties prenantes	19
3.6.	Coopération Sud-Sud et triangulaire.....	20
3.7.	Connaissance	20
3.8.	Durabilité et amplification	21
IV.	Gestion du projet.....	21
4.1.	Coût efficacité et productivité	21
4.2.	Gestion du projet	21
V.	Cadre de résultats.....	23
VI.	Suivi et évaluation.....	30
6.1.	Plan de suivi	30
6.2.	Plan d'évaluation	32
VII.	Plan de travail pluriannuel	33
VIII.	Plan de travail 2019-2020	45
IX.	Modalités de gouvernance et de gestion	54
X.	Cadre juridique	57
XI.	Gestion des risques	57
XII.	ANNEXES	60



I. Problématique de développement

Depuis 1990, la République du Bénin s'est engagée à mettre en place un Etat de droit respectueux des principes de démocratie et des droits humains, tel que le consacre la loi fondamentale N°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

Aussi, le renforcement du secteur de la Justice en tant que troisième pouvoir fait-il l'objet d'un regain d'intérêt soutenu par les différents acteurs du développement national. Grâce aux efforts des gouvernements successifs, appuyés par les partenaires au développement et les organisations de la société civile, la justice au Bénin a connu quelques avancées ces dernières années. Ces avancées se manifestent surtout par l'engouement des populations à recourir aux institutions judiciaires pour la résolution de leurs conflits, mais aussi par la fréquente sollicitation du Médiateur de la République.

Plus récemment, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014-2018) du Bénin, le Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC I) a contribué particulièrement à rattraper les retards du pays pour la soumission de rapports dus aux organes de traités relatifs aux droits humains. Le projet a aussi contribué à l'amélioration de l'accès des populations aux informations juridiques et au mécanisme de règlement des conflits notamment administratifs, à la préparation des détenus pour leur réinsertion sociale et au renforcement de capacités des OSC pour la veille citoyenne en matière de reddition de compte, notamment dans la passation des marchés publics.

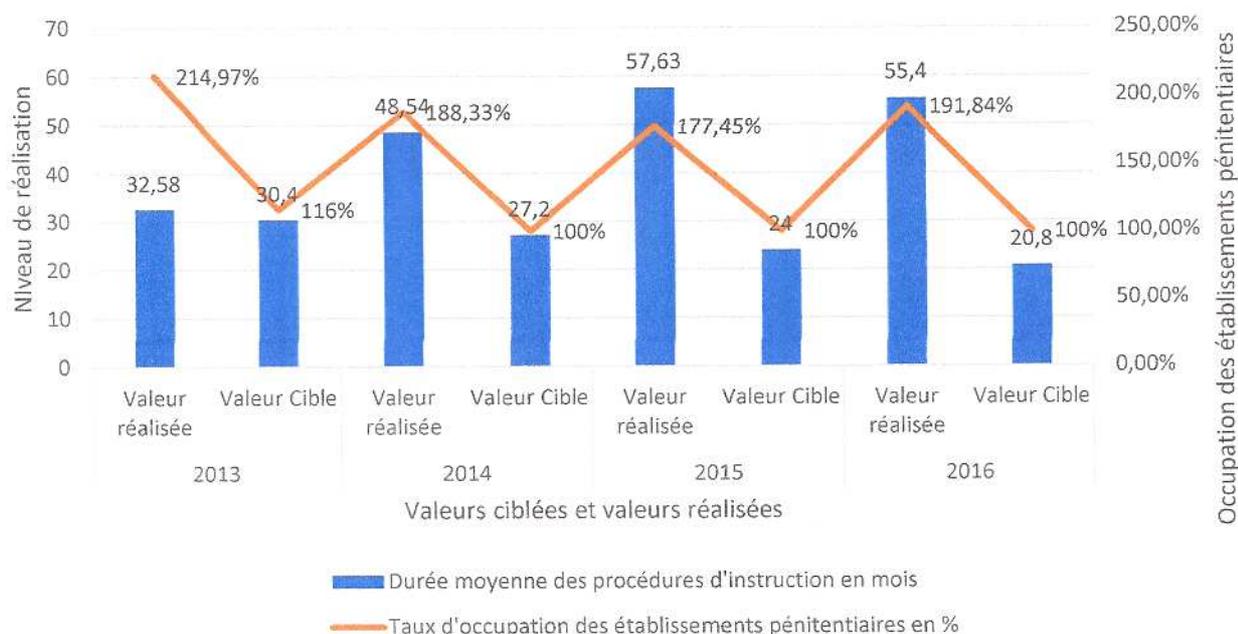
Malgré ces succès, des défis multidimensionnels demeurent et sont de nature à ralentir les progrès du pays vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 5, l'ODD 10 et l'ODD 16.

Ces défis qui traduisent le dysfonctionnement persistant du secteur de la justice pourraient compromettre sur de longues années encore l'accès efficient des populations, notamment les groupes vulnérables et / ou marginalisés à une justice indépendante, équitable, transparente, efficace et respectueuse des droits humains pour la consolidation de la démocratie béninoise.

En effet, en 2016, le taux de dossiers vidés en matière pénale par rapport au nombre de dossiers enregistrés était de 63,13%, soit moins de deux dossiers sur trois contre 35,95% seulement pour les dossiers vidés en matière civile (c'est-à-dire un dossier sur trois). Cette lenteur dans le traitement des dossiers est particulièrement manifeste au niveau de la phase d'instruction judiciaire dont la durée n'a cessé de grimper ces dernières années comme le montre le graphe suivant qui, par ailleurs, met en relief un taux d'occupation élevé des établissements pénitentiaires, malgré les efforts de construction de nouveaux établissements et même le recrutement du personnel de justice.

Le graphe suivant présente l'état des lieux concernant la durée moyenne des procédures d'instruction et du taux d'occupation des établissements pénitentiaires de 2013 à 2016.

Graph N°1 : Présentation conjointe de la durée moyenne des procédures d'instruction et du taux d'occupation des établissements pénitentiaires



Les femmes, les enfants, les détenus et autres groupes vulnérables et / ou marginalisés subissent particulièrement les conséquences de la faible performance de la justice. Non seulement les groupes vulnérables et / ou marginalisés sont plus exposés aux abus et ont plus besoin de la protection de la justice, mais ils manquent également de ressources pour accéder à l'information juridique et faire face aux coûts des services de justice.

Ainsi décrit, le dysfonctionnement du secteur de la justice avec la persistance des pesanteurs sociologiques, fragilise également les inégalités sociales, en l'occurrence celles relatives au genre.

La situation du genre au Bénin reste caractérisée par la persistance des violences faites aux femmes et aux filles. L'entrée en vigueur de la loi n° 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, du Code de l'enfant, du document de Politique Nationale de Protection de l'Enfant et du Plan d'actions multisectoriel (2011-2015) de lutte contre ces genres de violences n'a pas éradiqué le phénomène. L'évaluation de la mise en œuvre du Plan multisectoriel en 2016 a révélé que 51,5 % de femmes contre 69 % en 2009 subissent encore au moins une fois dans leur vie les différents types de violences (violences physiques, sexuelles, conjugales, morales et psychologiques, la traite et le mariage des enfants).

L'enquête MICS menée en 2014 a révélé l'ampleur des violences et maltraitements envers les enfants, en particulier les filles. Le taux de mariage des filles de moins de 18 ans est de 31,7 %, soit trois (3) filles victimes sur dix (10). En général, la quasi-totalité des enfants de 1-14 ans (91 %) ont subi des châtements corporels ou des punitions psychologiques selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé¹ 2017-2018

Dans ce contexte de fragilisation des droits des couches vulnérables, se pose avec plus d'acuité la problématique de promotion du genre. En effet, du point de vue de l'occupation professionnelle, les femmes restent concentrées en milieu rural, dans les travaux non rémunérés et dans le secteur informel. Ces femmes sont confrontées aux difficultés d'encadrement, d'accès à la terre et aux financements appropriés. Selon l'Emicov 2011, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes que les hommes (65,4% contre 41,5%). En ce qui concerne la présence des femmes dans la

¹ INSAE, Cinquième Enquête Démographique et de Santé 2017-2018 Indicateurs Clés, ICF Rockville, Maryland, USA, Juillet 2018P. 63



fonction publique, elle est passée de 26,6% à 18,6% entre 2006 et 2011. La proportion de personnes touchant une rémunération inférieure² au SMIG (40 000 F.CFA) est de 61,8% en 2015, mais les femmes sont plus affectées que les hommes : respectivement 78,6% contre 47,0%. Le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très faible. En 2017, on note 8,4% seulement des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes, 4,4 % des conseils communaux sont des femmes alors que seulement 14,2% sont membres du Gouvernement. Mais malgré cette situation, le genre n'est pas systématiquement pris en compte dans la chaîne de planification, de budgétisation et de suivi-évaluation aux niveaux global, sectoriel et local.

En somme, des efforts restent à faire pour la promotion effective du genre dans le pays, malgré l'élaboration de plusieurs documents de politique de promotion du genre, la création de l'Institut National de Promotion de la Femme, l'adhésion du pays au Plan d'Action de Beijing, à sa participation à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et à la ratification de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Le contexte semble aussi défiant en matière de lutte contre la corruption et de promotion de la reddition des comptes, avec des progrès sensiblement lents du point de vue des initiatives entreprises par les gouvernements successifs et les partenaires au développement pour combattre ce fléau. Selon le rapport d'évaluation du Système national d'intégrité, la justice est le pilier le plus fragile dans le dispositif d'intégrité avec une note de 24/100. Le rapport précise que la "gouvernance du pouvoir judiciaire révèle un décalage entre l'institution des règles et les pratiques quotidiennes dans les juridictions en matière de transparence et de responsabilité". Par ailleurs, les institutions de contrôle interne, les inspections générales et sectorielles, la chambre des comptes et l'Assemblée nationale ne jouent pas efficacement leur participation pour la lutte contre la corruption et la promotion de reddition de compte.

Il convient de mentionner que l'une des problématiques centrales à laquelle fait face le Bénin est le faible accès des populations, notamment des groupes vulnérables et / ou marginalisés aux droits et à la justice. A cela s'ajoute :

- la non-adoption de décret d'application pour certaines lois très importantes ;
- la faible application des lois et règlements protégeant les droits humains ;
- l'ignorance par les populations des droits et des procédures à engager en cas de litige ;
- la faible qualité des prestations administratives et judiciaires relatives à l'accès à la justice ;
- le manque de crédit pour les institutions judiciaires vis-à-vis des justiciables ;
- la persistance des pratiques discriminatoires d'ordre sexistes ou d'autres formes de discriminations ;
- les faibles pratiques de reddition de comptes dans les administrations publiques.

Cette situation ralentit, non seulement les progrès du pays vers l'atteinte des ODD suscités, mais aussi compromet l'effectivité du principe inclusif de l'agenda 2030 « ne laisser personne de côté » dans sa mise en œuvre.

Ces causes immédiates découlent de causes plus profondes déclinées en causes adjacentes et en causes structurelles.

Les causes adjacentes sont liées aux faibles capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des institutions à garantir la production législative et la mise en œuvre des instruments juridiques pour renforcer la protection des droits humains, l'accès à la justice et pour lutter contre la corruption pour la bonne opérationnalisation des politiques de développement dans le pays.

En ce qui concerne les causes structurelles, elles ont trait à la faible priorité nationale accordée à l'engagement de réformes soutenues constituant le sous-bassement des problèmes dans le secteur de la justice³. Ces causes sont enfin relatives à la faible promotion d'une administration transparente et redevable et la faible intégration du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le reporting des politiques, programmes et projets de développement aux niveaux global et sectoriel⁴.

II. Stratégie

Le présent projet est une réponse conjointe du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue de trouver des approches de solutions aux différents défis de développement décrits ci-dessus.

L'intervention est articulée autour de quatre axes stratégiques :

- le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- l'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice ;
- la réduction des inégalités sociales, y compris celles liées au genre ;
- l'amélioration des mécanismes de reddition de compte et la lutte contre la corruption en milieu judiciaire.

Grâce à l'intervention du projet, le cadre juridique sera rénové de façon méthodique. Il s'agira dans un premier temps de procéder à l'état des lieux du vide juridique. Ensuite, de combler progressivement, sur la période 2019-2023, le vide constaté. Le diagnostic approfondi du vide juridique permettra d'identifier concrètement les aspects de la protection des droits des personnes vulnérables non encore couverts par la loi. Ces aspects seront classés par ordre de pertinence pour une protection efficace des droits humains. Une feuille de route définira les modalités pratiques de rédaction et de mise en vigueur des textes de lois / et des actes réglementaires nécessaires pour couvrir ces aspects. Dans une approche participative, des plaidoyers seront réalisés, avec des appuis techniques et financiers au besoin pour l'élaboration et l'adoption des lois et des actes réglementaires pour qu'à la fin du projet, les acteurs de protection des droits humains aient une compréhension claire de la capacité du cadre légal national de protection des droits humains, des nouveaux instruments juridiques adoptés et éventuellement des défis à relever.

Le renforcement du cadre institutionnel permettra d'optimiser, en l'occurrence, les capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des directions techniques et structures sous tutelle du Ministère en charge de la justice, du Ministère en charge des affaires sociales, de l'inspection générale des finances et des inspections sectorielles, de l'Assemblée Nationale et des Organisations de la Société Civile (OSC) ciblées à cet effet.

³ Les états généraux prévus depuis cinq ans ne sont pas encore organisés. Il existe une politique nationale du développement du secteur de la justice arrimée au programme d'action du gouvernement qui est en cours de mise en œuvre, mais elle se trouve confrontée à l'insuffisance de ressources adéquates.

⁴ La qualité de mise en œuvre des documents de politique nationale et sectorielle intègre l'esprit gender mainstreaming, mais elle ne permet d'atteindre que des résultats mitigés.

Ces faiblesses institutionnelles seront-remédiées sur la base des diagnostics institutionnels pouvant permettre l'identification des besoins réels de chaque structure, notamment en matière de capacités techniques et organisationnelles pour assumer convenablement sa mission. Le rapport de diagnostics institutionnels réalisés par le PAAAJRC I au profit de certaines directions et structures sous tutelle du Ministère en charge de la justice, seront actualisés. Pour les autres institutions et directions qui n'en disposaient pas, le diagnostic sera réalisé de fond en comble. Ainsi, le programme de renforcement de capacités au profit des différentes institutions tiendra compte de leur spécificité et de leur complémentarité dans la chaîne de protection juridique et judiciaire des droits humains et dans la chaîne de reddition de compte pour la lutte contre la corruption. Il sera édité à leur profit divers types de guides de normes et standards d'offres de prestations juridiques et administratives, un guide de planification, programmation et budgétisation sensible au genre et un guide de reddition de comptes selon le cas. A terme, ces institutions seront plus efficaces en matière d'offres de services adaptés aux besoins de protection juridique et judiciaire des personnes vulnérables, en l'occurrence.

Parallèlement, les couches vulnérables bénéficieront de renforcement des capacités d'autoprotection par des mesures d'informations et de sensibilisation sur leurs droits, d'assistance juridique et d'assistance financière, conformément au mécanisme de l'aide juridictionnelle.

Avec les guides d'accès aux prestations juridiques et administratives qui seront élaborés, ils auront désormais du plaisir à fréquenter les institutions judiciaires et à faire aux mécanismes alternatifs de règlement de conflits. Ces mécanismes alternatifs de règlement de conflits seront également mieux outillés pour répondre convenablement aux attentes de ces détenteurs de droits.

Des guides d'accès aux prestations juridiques et administratives seront élaborés, pour compléter l'existant.

Il s'agira de renforcer et de formaliser les mécanismes existants telles que la médiation pénale et civile, la conciliation, etc. et de veiller à l'opérationnalisation des tribunaux de conciliation dans toutes les communes du Bénin. Ces mécanismes alternatifs de règlement de conflits seront également mieux outillés pour répondre convenablement aux attentes de ces détenteurs de droits.

L'accès optimal des populations vulnérables à l'information juridique et à une justice indépendante, équitable et transparente contribuera à réduire sensiblement les abus Ce qui va améliorer l'effectivité des droits de l'homme et la réduction des inégalités, en l'occurrence celles liées au genre.

Le volet « Genre et lutte contre les inégalités du projet » permettra de promouvoir davantage l'approche inclusive au sein de tous les projets du portefeuille « Etat de droit », consolidation de la démocratie et promotion de la bonne gouvernance du PNUD. Au niveau du présent projet, il faudra prendre des mesures stratégiques pour veiller, non seulement à la prise en compte de l'éthique dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets, mais aussi et surtout pour renforcer la répression des violences basées sur le genre.

Le PAAAJRC II contribuera à optimiser le fonctionnement des mécanismes existants de contrôle interne, juridictionnel et citoyen de gestion publique afin de réduire les problèmes administratifs et juridictionnels auxquels les populations vulnérables sont confrontées.

Le projet adopte une approche-droit qui consiste à renforcer les capacités respectives des débiteurs d'obligation d'une part, à travers le renforcement des capacités des institutions étatiques et des OSC afin qu'elles soient en mesure d'assumer leur mission et, d'autre part, à travers la capacitation

des détenteurs de droits par l'offre de service d'information, de sensibilisation et d'assistance pour leur accès sans exclusion aux services publics. Le projet adoptera une approche droit basée sur les droits qui consistera à décrire des situations non pas en termes de besoins humains ni de domaines de développement, mais en termes d'obligation pour l'Etat de répondre aux droits des individus. En premier lieu, des renforcements de capacités des institutions étatiques et des OSC seront multipliés afin que ces institutions soient en mesure d'assumer leur mission et, d'autre part, permettre aux détenteurs de droits d'exiger que la justice soit considérée comme un droit, et non comme un acte relevant de la charité, de la capacitation de l'offre de service d'information, de sensibilisation et d'assistance pour un accès sans exclusion aux services publics.

Au demeurant, cette approche résulte des leçons apprises lors de la mise en œuvre du PAAAJRC I. A titre illustratif, la sensibilisation des populations sur les droits humains au moyen de plaquettes et l'organisation de cliniques juridiques ont facilité la connaissance par cette couche de populations de leurs droits, de même que leur engouement pour le recours aux institutions de justice. Mais, ces activités n'ont couvert que quelques régions du pays et sans une approche de communication multimédia telle que proposée dans le présent document de projet PAAAJRC II.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des institutions et des cadres de certaines directions a contribué à l'amélioration de la situation, notamment l'élaboration des rapports dus aux organes de traité relatifs aux droits humains, la lutte contre la détention préventive abusive et les autres mesures prises pour l'amélioration des conditions de détention en milieu carcéral doivent être renforcées. De nouvelles institutions seront appuyées comme l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) pour une approche plus holistique de la question. De même, les activités qui n'ont pas été réalisées pour insuffisance de ressources et/ou la lourdeur administrative sont reconduites.

Le PAAAJRC II, s'il est mis en œuvre tel que prévu, contribuera significativement à l'atteinte de l'Effet 3 de l'UNDAF 2019-2023 et de l'effet 2 du Document de Programme Pays du PNUD 2019-2023 qui veut que : « D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité ». Ainsi, le présent projet contribuera à l'efficacité des institutions de justice, à l'amélioration de la protection des droits humains et à la transparence dans l'administration publique en général.

La réalisation efficiente des produits escomptés du projet sera effective dans un environnement moins frappé par la lourdeur et la lenteur administratives, l'insuffisance de ressources et le non-respect systématique des procédures administratives et financières. Ces hypothèses sont soutenues par des facteurs externes caractéristiques du contexte national de gestion publique tel que décrit dans le rapport des états généraux de l'administration publique et, plus récemment, dans le rapport d'évaluation du système national d'intégrité qui révèle, par ailleurs, que la justice est, en 2016, le pilier le plus fragile dans le dispositif d'intégrité avec une note de 24/100.

Le diagramme descriptif de la théorie de changement et donc des résultats escomptés est joint en annexe.



III. Résultats et partenariats

3.1. Résultats escomptés

Quatre produits sont attendus de la mise en œuvre du présent projet :

- le cadre juridique et institutionnel national est amélioré pour garantir la protection des droits humains ;
- les personnes vulnérables ont un meilleur accès aux droits et à la justice est effectif ;
- les inégalités sociales et du genre sont réduites ;
- les mécanismes de reddition de compte et de lutte contre la corruption sont renforcés.

3.1.1. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection des droits humains

Ce produit vise les résultats suivants :

- ✓ **Les capacités des structures intervenant dans la chaîne de production des lois et d'actes réglementaires sensibles aux droits humains sont renforcées**

Le renforcement du cadre institutionnel permettra d'optimiser la capacité de production d'instruments juridiques grâce à des appuis respectivement adaptés à l'Assemblée Nationale, à la Direction de la Législation de la Codification et des Sceaux élargie à la Commission Permanente de la Législation et de la Codification. De même, le comité de suivi des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les OSC seront outillés pour faire le plaidoyer et le lobbying pour le suivi du processus d'internalisation régulière des traités internationaux et en matière de programmation et de budgétisation axée sur les droits de l'homme.

- ✓ **La situation des personnes vulnérables face à la justice est mieux connue**

La Direction de la Programmation et de la Prospective élargie aux services de statistiques des juridictions bénéficiera d'appui. Cet appui consistera à passer en revue les outils statistiques et de les adapter, au besoin, à la problématique de protection judiciaire des personnes vulnérables. Des sessions de recyclage ou de formation permettront au personnel de s'imprégner des enjeux touchant les groupes vulnérables et de collecter les données pertinentes pour une connaissance suffisamment claire et régulièrement actualisée de la situation des personnes vulnérables face à la justice.

- ✓ **Les mécanismes de protection des droits de l'homme et d'assistance juridique aux populations personnes vulnérables sont renforcés.**

La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH), la Direction en charge des droits de l'Homme élargie au Comité National de Suivi des Instruments Internationaux concernant les droits de l'Homme sont ciblés pour cette intervention. Le projet apportera son soutien à la CBDH à travers un appui à la finalisation des documents de son cadre organisationnel et programmatique, ce qui lui permettra d'assurer sa mission conformément aux principes de Paris en ce qui concerne le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. En collaboration avec le ministère en charge des affaires sociales, les centres de promotion sociale seront appuyés par des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour assister les couches vulnérables (femmes, enfants, détenus, porteurs de VIH SIDA...). Des modules d'initiation en assistance juridique seront introduits ou refondus au programme de formation des Assistants Sociaux.



Le projet appuiera également l'IGSJ et l'Agence Pénitentiaire du Bénin pour accroître leurs capacités de contrôle dans les juridictions et dans les établissements pénitentiaires.

Enfin, les actions de renforcement de capacités seront poursuivies au profit de la Direction en charge des droits de l'Homme pour l'appropriation des bonnes pratiques expérimentées dans le cadre de la mise en œuvre du PAAAJRC 1, notamment en matière d'élaboration des rapports pays dans le cadre des engagements pris par le Bénin vis-à-vis des instruments internationaux qu'il a ratifié. Des cliniques juridiques dans les communautés seront organisées régulièrement.

Il sera introduit en outre une nouveauté qui consistera à former des para juristes et des élus locaux sur les notions de droits de l'Homme, les principes fondamentaux de justice et les procédures judiciaires requises en matière de violation des droits de l'Homme. Le tableau N° renseigne sur le nombre de structures à renseigner.

Tableau 1: Nombre de Structures à renforcer

Typologie	Description Désignation	Effectif à renforcer
Institutions parlementaires	Assemblée Nationale	1
MJL	DLCS, DPP, DGAPB, CDIJ, Chambre des comptes, IGF, IGSJ, DAPPDH, comité national de suivi de l'application des instruments internationaux en matière des droits de l'Homme, Tribunaux de première instance (14) et Cours d'appel (3), Etablissements pénitentiaires (11), DESPSM, DACPG, DRIPS, CPSC	41
INDH	CBDH	1
OSC	Social Watch, ALCRER, FONAC, Changement Social - Bénin, Fondation Sambaou, ReSPED, AFAB, AFJB, Fraternité des prisons, ONG-FED Bénin, RODD.	10
Ministère en charge de l'intérieur	OCPM	1
Ministère en charge des affaires sociales	CPS (6), DPF, DPHTA	8
Ministère en charge de l'Enseignement supérieur	ESAS	1
Ministère en charge de l'Economie et des Finances	IGF	1
Total		64



3.1.2. Renforcement des capacités des personnes vulnérables pour un meilleur accès à la justice

L'accès optimal des populations vulnérables à l'information juridique et à une justice indépendante, équitable et transparente est un droit universel, inviolable et inaltérable de l'homme moderne. Pour la protection et le maintien de ce droit, PAAAJRC II va contribuer à réduire sensiblement les abus et améliorer l'effectivité des droits de l'homme dans le pays. A travers cet axe stratégique, trois objectifs sont poursuivis :

- l'accès des populations à l'information juridique et à la justice est amélioré ;
- l'accès au mécanisme non juridictionnel de règlement des conflits est promu ;
- les conditions de détention et d'assistance aux détenus sont améliorées.

✓ L'accès des populations à l'information juridique et à la justice est amélioré

A ce titre, Le projet appuiera le centre de documentation et d'information juridique (CDIJ) pour l'entretien et la mise en ligne permanents des textes de lois, des actes réglementaires et de tout document juridique-important. Des campagnes de sensibilisation multimédia sur les droits humains dans diverses langues du pays, au moyen de plaquettes de sensibilisation, de sketches et d'émissions radiotélévisées seront organisées et multipliées. La communication sera particulièrement axée sur les droits des populations vulnérables et les procédures à engager en cas d'abus. PAAAJRC II veillera également à informer les acteurs de la justice en particulier les magistrats, les greffiers, les officiers de police judiciaire, les avocats et les travailleurs sociaux, sur l'évolution de la doctrine concernant les droits des personnes vulnérables. La finalisation des travaux de mise en place de l'aide juridictionnelle, y compris le plaidoyer pour la mise en place d'un fonds fiduciaire prévu par le Gouvernement contribuera à accélérer l'habilitation judiciaire des pauvres. A cet effet, le dispositif d'assistance juridique au niveau des services d'accueil et d'écoute des centres de promotion sociale sera également étoffé.

✓ L'accès au mécanisme non juridictionnel de règlement des conflits est promu

L'engouement des populations pour gérer leurs litiges devant les institutions non juridictionnelles sera également accompagné comme une stratégie d'apaisement des conflits et de culture de la paix. Le projet contribuera à l'identification des bonnes pratiques de gestion de conflits au niveau des mécanismes formels et non formels de gestion des litiges en vue de leur promotion, conformément aux normes et standards en la matière.

✓ Les conditions de détention et l'assistance aux détenus sont améliorées

En renforçant les initiatives entreprises dans le cadre du PAAAJRC I, le PAAAJRC II appuiera la Direction Générale de l'Agence Pénitentiaire du Bénin pour la promotion des droits humains en milieu de détention. A cet égard, un schéma directeur de l'information de la chaîne pénale sera élaboré et opérationnalisé. Le projet appuiera la mise en place des ateliers pénitentiaires de telle sorte que l'inscription du détenu à un atelier de formation ou à une activité génératrice de revenu soit automatique et érigée au rang de nécessité de service public, afin d'optimiser la réinsertion sociale.

Quant à l'assistance aux détenus, elle comporte un double aspect : juridique et psychosocial. Grâce à la compétence des VNU, les détenus bénéficieront de services d'assistance juridique et psychosociale.

Le tableau suivant met en exergue l'effectif de personnes ciblées pour cet appui.

Tableau 2: Effectif de personnes ciblées pour être impactées par les actions de promotion de l'accès à la justice

Tranche d'âge / Sexe	Effectif de mineurs (Moins de 18 ans) ayant accédé à la justice	Effectifs d'adultes ayant accédé à la justice	Effectif de mineures (Moins de 18 ans) ayant accédé à la justice	Effectif d'adultes ayant accédé à la justice	Total
Masculin	578 034	398 675			976 709
Féminin			558 759	464 532	1 023 291
Total					2 000 000

3.1.3. La réduction des inégalités sociales et la promotion du genre pour combattre les inégalités liées au genre

Quatre objectifs sous-tendent l'approche du projet pour combattre les inégalités liées au genre.

Il sera question de :

- **Promouvoir la programmation/budgétisation axée sur le genre**

Le PAAAJRC II veillera à l'enracinement d'une culture de planification/budgétisation axée sur le genre, notamment dans le cadre du programme de coopération Bénin-PNUD. Les documents de politiques et stratégies nationales, les documents de projets, les PTA, les rapports de progrès et les rapports d'évaluation seront davantage axés sur le genre.

- **Promouvoir la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision**

La dynamisation du compendium des compétences féminines va révéler les talents des femmes et contribuera à promouvoir l'accès des femmes aux postes de décisions dans la fonction publique et dans les institutions nationales et internationales.

- **Renforcer les capacités des OSC en vue de l'élimination des violences basées sur le genre**

Cet objectif sera atteint au moyen des formations et de la capitalisation des initiatives entreprises antérieurement dans le cadre de la mise en œuvre du PAAAJRC I. Une nouvelle stratégie de communication sur les violences basées sur le genre sera adoptée en tenant compte du contexte socioculturel actuel.

- **Appuyer la promotion et la protection des droits des personnes vivant avec un handicap et autres couches vulnérables de la population béninoise**

Le projet apportera son appui à l'élaboration d'une politique nationale de promotion et de protection des droits des personnes vivant avec un handicap. Ce document sera également assorti d'un plan d'action.

3.1.4. Les mécanismes de promotion de la reddition de comptes et la lutte contre la corruption sont renforcés

Ce quatrième résultat vise à renforcer les capacités des mécanismes de contrôle interne, juridictionnel et de veille citoyenne pour la promotion de la reddition de comptes dans l'administration publique béninoise.

Le renforcement des capacités de contrôle interne va se concentrer sur l'inspection générale des finances, avec un focus placé sur l'habilitation de cette institution à exercer ses fonctions de contrôle des comptes publics ainsi que ses fonctions d'audit des services publics. Un appui complémentaire sera également apporté aux inspections sectorielles des Ministères concernés par l'amélioration de la situation des personnes vulnérables.

Le renforcement des capacités de contrôle juridictionnel ciblera la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et sera initié par un plaidoyer tendant à l'érection de celle-ci en juridiction autonome, complété, le cas échéant, par une assistance dans la finalisation des projets de lois et règlements organisant la nouvelle juridiction des comptes. Les activités d'audit et d'apurement appuyées par le projet cibleront en priorité les secteurs concernant les catégories vulnérables.

Le renforcement des capacités de contrôle citoyen ciblera enfin le contrôle par la société civile de la régularité de la passation des marchés publics via un appui à l'ONG Social Watch déjà très active sur cette question. À l'instar de l'appui à la Cour Suprême, les activités appuyées par le projet cibleront en priorité les marchés concourant à la dé marginalisation des pauvres. Des synergies seront en outre recherchées avec d'autres partenaires qui appuyaient déjà le FONAC sur la thématique, afin que des soutiens complémentaires puissent lui être apportés dans le cadre du renforcement de ses activités. L'Assemblée Nationale bénéficiera également d'un appui dans le cadre de ses actions de contrôle de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la corruption.

3.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Un budget de deux millions six cent soixante-trois mille (2 663 000) de dollars américains, soit environ un milliard trois cent trente et un millions cinq cent mille (1 331 500 000) de francs CFA est prévu pour faire face aux besoins financiers liés à la mise en œuvre du projet, à raison de cinq cent trente-deux mille six cents (532 600) dollars américains par an. Cette somme servira à la mise en œuvre des activités identifiées et décrites dans le plan de travail pluriannuel présenté ci-dessous, au paiement du personnel recruté et des charges de consultations, au suivi, à l'évaluation et à la capitalisation du projet.

Une équipe de cinq personnes assurera la gestion quotidienne du projet. Elle est composée d'un Directeur National et de son adjoint, d'un Point Focal, d'un assistant administratif et financier et d'un Expert juriste. Le Directeur National s'occupe de la coordination du projet au plan politique et stratégique. Ainsi, il facilite les relations avec les diverses autorités politico-administratives et les partenaires techniques et financiers du projet. Il est la personne responsable de l'aboutissement du projet. Il est chargé de coordonner les travaux du projet et de veiller à la régularité des opérations et au respect des spécifications, des délais, du budget et des standards de qualité. Il est en liaison avec l'ensemble des structures parties prenantes mobilisées bénéficiaires dans le cadre du projet. Il est chargé de la définition et de la programmation des missions, il supervise la rédaction des Tdrs, le suivi des activités et la rédaction des rapports etc. Il assure également le rôle d'ordonnateur du budget du projet dans la limite des règles de gestion en vigueur dans le cadre du programme de coopération Bénin-PNUD. Il sera assisté dans cette mission par un(e) adjoint (e) qui pourra le suppléer en cas d'empêchement.

Le Point Focal est un cadre du Ministère en charge de la Justice et de la Législation ayant le profil requis (planificateur, statisticien ou administrateur gestionnaire de projet). Il est chargé de la gestion opérationnelle du projet. A ce titre, il doit, sous la coordination du DNP, élaborer les outils opérationnels du projet et produire les rapports de mise en œuvre et de suivi du projet.

L'Expert juriste assure un rôle de conseil, d'assistance, d'information et de formation. Il analyse, conseille et fait des recommandations de façon à améliorer l'efficacité et l'efficacé des solutions



techniques mises en place. Il travaille en collaboration avec les parties prenantes afin de rechercher et fournir des solutions pour l'atteinte des objectifs. Il doit identifier les risques et saisir les opportunités liées à son domaine de spécialité, les communiquer aux parties prenantes appropriées dans le projet et préconiser des plans d'action. Il doit assurer la promotion des techniques nouvelles et participer à l'élaboration des termes de références et la révision de normes /documentation technique dans le cadre du projet.

L'Assistant administratif et financier sera chargé de veiller au respect des procédures administratives et financières.

3.3. Partenariats

Le projet sera exécuté selon le modèle d'exécution nationale (NIM/NEX), donc sous la conduite du Gouvernement du Bénin et conformément aux normes de gestion convenues avec le PNUD. Au regard de la théorie de changement ci-dessus décrite, les partenaires potentiels du projet sont : les Ministères sectoriels, les agences du Système des Nations Unies et les autres partenaires.

- **Les Ministères à compétences sur les thématiques couverts par le projet**

Les Ministères sont des partenaires nationaux privilégiés dans leur rôle d'élaboration de politique et de mise en œuvre des politiques sectorielles. Les Ministères ciblés sont : le Ministère en charge des affaires sociales et le Ministère en charge de l'intérieur.

La collaboration avec le ministère en charge des affaires sociales vise d'une part, à renforcer la promotion du genre et la lutte contre les inégalités et d'autre part, à assurer l'assistance juridique et psychosociale des personnes vulnérables face à la justice, en particulier les détenus.

En ce qui concerne le Ministère de l'intérieur, il dispose d'un organe de police spécialisé pour la protection des enfants et de toutes personnes victimes de traite. C'est l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) qui s'occupe des questions impliquant les mineurs et surtout de la lutte contre la traite des enfants.

- **Les agences du Système des Nations Unies**

Il s'agit en l'occurrence du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM).

Le bureau pays de l'UNFPA est très engagé dans la lutte contre les violences basées sur le genre et accompagne le Ministère en charge des affaires sociales pour la lutte contre les pesanteurs sociologiques justifiant la persistance des inégalités liées au genre, les discriminations envers les personnes handicapées et le manque de soutien aux personnes du troisième âge.

L'UNICEF intervient dans le domaine de la justice juvénile pour la protection des enfants face à la justice. A ce titre, l'UNICEF est l'un des partenaires intéressés par le processus d'opérationnalisation de l'aide juridictionnelle. Cette agence appuie également le Ministère en charge des affaires sociales pour la protection des droits des enfants, en général. A ce titre, l'appui de l'UNICEF cible également la lutte contre les discriminations à l'égard des enfants, la lutte contre les pesanteurs sociologiques et les pratiques culturelles néfastes au bien-être de l'enfant.

L'OIM appuie le Gouvernement du Bénin pour la protection des droits des personnes en migrations. La collaboration du projet avec l'OIM pourrait contribuer à améliorer la prise en charge des couches les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants en mobilité face à la justice.



En somme, le présent projet se veut un cadre pratique à la portée du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de l'OIM, dans le sens du principe « Delivering as one » pour la conjugaison de leurs efforts en vue de renforcer l'Etat de droit, la justice et le respect des droits de l'Homme au Bénin.

- **Les partenaires européens**

Les partenaires européens présents sur le terrain dans le domaine de la justice sont : l'Union Européenne et l'Ambassade de France.

A l'instar du PNUD, l'Union Européenne appuie également le Ministère de la Justice et de la Législation. Elle finance présentement le Projet d'Appui à la Justice (PAJ). En ce qui concerne l'Ambassade de France, elle intervient aussi dans le secteur de la justice. Elle est d'ailleurs le Chef de file du Groupe Thématique Justice, un creuset de réflexions qui regroupe les acteurs gouvernementaux et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de la justice.

Le PAAAJRC II peut conclure des partenariats stratégiques avec ces différents PTF pour la mutualisation des ressources et des stratégies. Grâce à une séance de cadrage avec la Direction de la Programmation et de la Protective du Ministère de la Justice et de la Législation, il pourrait être évité des doublons pour une meilleure rationalisation des activités.

Mis à part ces PTF, il y a aussi quelques ONG qui interviennent dans le secteur de la Justice au Bénin. C'est le cas de l'ONG Fondation Zachari Djibril Sambaou qui œuvre pour la formation et la réinsertion sociale des détenus, l'ONG Bon Samaritain qui dispose d'un centre d'accueil des enfants en conflits avec la loi, etc.

3.4. Risques et hypothèses

Deux principaux risques sont identifiés : la lenteur, la lourdeur, administratives et le manque de ressources.

- ✓ **La lenteur et la lourdeur administratives**

La lenteur et la lourdeur administratives sont les symptômes qui gangrènent l'administration béninoise. Elles sont à la base des retards dans la mise en œuvre des activités du projet. Une expérience de bonne pratique sera empruntée au Projet d'Appui au Maintien et à la Consolidation de la Paix à travers le Renforcement des Capacités du Centre de Perfectionnement aux Actions post conflictuelles de Déminage et de Dépollution (PAMCoPRC-CPADD) initié par le PNUD, avec l'appui financier de l'Ambassade du Japon au profit du Ministère en charge de la défense. Au début de ce projet, il a été organisé une séance de travail pour l'élaboration d'une feuille de route qui a permis de lancer les principales commandes en début du projet et d'élaborer les Tdrs de mise en œuvre des principales activités. Cette démarche proactive a permis de gagner du temps. Si malgré ces dispositions, une structure partie prenante du projet ne s'intéresse pas à la réalisation des activités la concernant, les responsables hiérarchiques, y compris leur Ministre de tutelle, seront saisis pour donner des instructions. Pour les parties prenantes non gouvernementales, après plusieurs relances par l'équipe de projet, la situation sera tranchée au cours d'une réunion ordinaire et/ou extraordinaire du Comité Technique de Gestion (CTG) et /ou de la revue annuelle qui sont des instances de suivi des projets de la composante Gouvernance, Participation et Décentralisation.

- ✓ **Le manque de ressources**

Le manque de ressources est lié surtout à la non disponibilité à temps, de la contrepartie nationale au budget du projet. Il sera organisé des plaidoyers pour la mise à disposition à temps des

ressources de la contrepartie nationale. De même, toutes les opportunités, y compris les partenariats stratégiques pour la mutualisation des ressources, seront saisis à bon escient.

Les risques du projet ainsi décrits sont récapitulés au registre des risques en annexe.

3.5. Implication des parties prenantes

Les parties prenantes du projet sont : les Directions et structures sous tutelle du Ministère de la Justice et de la Législation, les directions et structures sous-tutelle du Ministère en charge des affaires sociales, le Barreau du Bénin et les OSC, la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle

▪ Directions et structures sous tutelle du ministère de la justice et institutions judiciaires

Les directions et structures sous-tutelle du Ministère de la Justice et la Législation devant intervenir dans la mise en œuvre de ce projet sont :

- la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection des Droits Humains ;
- la Direction de la Programmation et de la Prospective ;
- l'Inspection Générale des Services judiciaires ;
- la Direction de la Législation, de la Codification et des Sceaux ;
- le Centre de Documentation et d'Information Juridique ;
- la Direction des Affaires Civiles Pénales et des Grâces ;
- la Direction chargée des Relations avec les Institutions et de la Promotion Sociale ;
- les Juridictions (Tribunaux de première instance, Cour d'Appel, la Cour Suprême, Cour Constitutionnelle) ;
- la Commission Béninoise des Droits de l'Homme.

▪ Les directions et structures sous-tutelle du Ministère en charge des affaires sociales

Il s'agit de la Direction en charge du genre, la Direction en charge des personnes vivant avec un handicap, les Centres de Promotion Sociale), la Direction en charge des enfants, la Direction de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (DOFFE).

▪ Le Barreau du Bénin

Le projet va collaborer avec le barreau du Bénin, et l'Association des Femmes Avocates du Bénin (AFAB).

▪ Les Organisations de la Société Civile

Les OSC ne seront pas du reste. Les OSC ciblées sont : l'ONG Bon Samaritain intervenant dans la lutte contre la traite des enfants dans le Nord du Bénin, l'Association des Femmes Avocates du Bénin (AFAB) qui forme des para juristes et la Fondation Zakari Djibril Sambaou.

Ces parties prenantes sont ciblées au regard des groupes cibles visés par le projet. En effet, les groupes cibles du projet sont : (i) les enfants en conflits avec la loi, les enfants victimes ou témoins



d'infraction et les enfants en danger moral face à la justice ; (ii) les femmes victimes de violence basée sur le genre ; (iii) les détenus ; (iv) les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; (v) les personnes vivant avec un handicap ; (vi) les autres catégories de personnes laissées pour compte face à la justice.

Les services d'accueil et d'écoute des centres de promotion sociales, les services sociaux de justice au niveau des juridictions, l'OCPM et les centres d'accueil pour les enfants en situation difficile, les établissements pénitentiaires, les communautés, constituent des lieux par excellence, pour identifier ces couches vulnérables.

Le projet apparaît donc comme une initiative à caractère purement social et sa mise en œuvre est de nature à ne léser aucune couche sociale.

3.6. Coopération Sud-Sud et triangulaire

Ce projet combine deux approches de coopération : la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. A cet effet, le PAAAJRC II est ouvert aux partenariats stratégiques avec les institutions.

Concernant la coopération Sud-Sud, le Bénin fait partie de plusieurs organismes régionaux (Union Africaine, par exemple), sous-régionaux (CEDEAO, par exemple) au sein desquels les questions de protection des groupes vulnérables et de lutte contre la corruption sont également privilégiées.

Ainsi, les collaborations bilatérales entre pays du Sud seront effectives avec les visites d'échanges pour les partages d'expériences et de bonnes pratiques, le renforcement des accords visant la protection judiciaire des groupes vulnérables et la promotion du genre.

Ainsi, par exemple, le Sénégal est visé pour son approche de rapprochement de la justice auprès des justiciables et le Burkina Faso pour son expérience de restructuration des ateliers pénitentiaires en vue de la préparation des détenus à la réinsertion sociale.

Concernant la collaboration Nord-Sud, elle pourra se réaliser notamment au moyen des partenariats stratégiques sur des thématiques ou des activités spécifiques avec les représentations diplomatiques des pays du Nord, leurs ONG ou leurs organismes nationaux ou communautaires d'aide au développement.

3.7. Connaissance

Cette expérience de conduite du changement social par la mise en œuvre du PAAAJRC II se veut un creuset de production et de diffusion de connaissance.

Les publications à réaliser sont entre autres, les rapports du Bénin dus aux organes de traités relatifs aux droits humains, des supports audiovisuels et plaquettes de sensibilisations sur les droits, la base de suivi de la situation des détenus, les dossiers individuels de détenus pris en charge par le projet, le manuel de gestion des ateliers pénitentiaires, le schéma directeur de l'information des établissements pénitentiaires du Bénin, le guide de suivi de l'action gouvernementale, le guide de suivi de la qualité des services judiciaires, le guide d'accès aux services judiciaires, le guide de contrôle des comptes des comptables publics, le guide de signalement/dénonciation et de suivi des personnes vulnérables face à la justice, le guide de réinsertion des détenus, les fiches de partage d'expériences, les différents rapports de suivi et d'évaluation du projet.

Ces productions seront utilisées à des fins de visibilité du projet via le dispositif de communication et de capitalisation des projets financés par le PNUD au Bénin et au moyen des différents mécanismes en vigueur au Ministère de la Justice et de la Législation.

3.8. Durabilité et amplification

Le Ministère de la Justice et de la Législation est le partenaire de réalisation du projet au nom du Gouvernement béninois. Le projet sera mis en œuvre par une équipe mixte composée des cadres du Ministère de la justice et des agents recrutés par le PNUD.

IV. Gestion du projet

4.1. Coût efficacité et productivité

Le projet sera basé au Ministère de la Justice et de la Législation, plus précisément à son annexe située au Carrefour des Trois Banques à Cotonou où des locaux devant servir de bureaux seront spécifiquement attribués à son personnel.

4.2. Gestion du projet

Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD. Ainsi, la gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de paiement direct et d'avance de fonds, conformément aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances minima de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Chargé de Suivi et d'Evaluation du Programme au PNUD, en lien avec les autres projets relevant de l'Unité Gouvernance. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds pour le fonctionnement sont virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et cosignées par le Directeur National du Projet et le Point Focal.

Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par l'agence de mise en œuvre :

- (i) l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- (ii) l'appui à la gestion ;
- (iii) le recrutement et la gestion des contrats des experts et personnes-ressources du projet (personnel non mis à disposition par le Ministère) ;
- (iv) les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- (v) les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.

✓ Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le Formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans, selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du Siège du PNUD, conformément aux directives et termes de référence mis à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays



du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

✓ **Droit d'auteur**

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autres, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues ».

✓ **Utilisation du logo**

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en-dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

✓ **Respect de l'avis de non-responsabilité**

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres ». Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

V. Cadre de résultats⁵

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propres au développement durable

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹¹	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS											
			Valeur	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année		FINAL										
Produit 1 : Le cadre juridique et institutionnel des droits humains est renforcé	1.1 Existence du rapport d'état des lieux du vide juridique assorti du plan de rédaction des projets de lois et d'actes réglementaires classés par ordre de priorité (Oui/non)	DPP/MML : Rapports d'activités du projet	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation du rapport d'état des lieux et Constatation											
													1.2 Existence de projet d'instruments juridiques (textes de lois et /ou d'actes réglementaires) renforçant la protection des droits (Oui/non)	DPP/MML : Rapports d'activités	Non	2018	Oui (1)	Oui (5)	Exploitation des rapports et Décompte				
b) 7	b) 10	b) 5	b) 5	b) 7																			

⁵ Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (ITTA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

⁶ Institution concernant l'Etat de Droit

⁷ Institutions concernant les droits de l'Homme

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT11	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
	1.4 Nombres d'acteurs formés sur la défense des droits humains	DPP/MJL : Rapports d'activités	0	2018	80	120	100	150	150	150	600	Exploitation des rapports et Décompte
	2.1 Existence d'un mécanisme d'aide juridictionnelle (Quinon)	DPP/MJL Rapport d'activités du projet	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation des rapports et Constataion
Produit 2 : L'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice est effectif	2.2 Indicateur de produits : Nombre de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe (Nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide juridictionnelle, d'informations juridiques, d'assistance juridique ou judiciaire, y compris les détenus victimes de détention préventive abusive libérés)	Total (Source MJL/MJL Rapport d'activité)	1473804	2018	1552733	1736902	1815831	1921071	2000000	526196	Exploitation des rapports et Décompte	
	(a2) hommes	Total Homme MJL/d'activités Rapport)	719739	2018	756285	848224	886770	938164	976709	256970	Exploitation des rapports et Décompte	

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT11	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année								FINAL
					2019	2020	2021	2022	2023	2023			
	(a3) femmes	Total Femmes (DPP : Rapport de projet	754065	2018	794449	888678	929062	982907	1023291	269226	Exploitation des rapports et Décompte		
	2.3 Existence d'un guide d'accueil et de prise en charge des détenus	DPP/ML : Rapports d'activité	0	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation des rapports et Constatation		
	2.4 Nombre de détenus ayant bénéficié d'une activité formatrice et / ou génératrice de revenu au cours de sa détention, ou d'assistance psychosociologique pour sa réinsertion post carcérale	DPP/ML/Rapports d'activité	0	2018	100	400	500	600	400	2000	Décompte		
Produits 3 : Les inégalités sociales et du genre sont réduites	3.1. Nombre de femmes de toutes les couches socio-professionnelles inscrites sur la plateforme du compendium des compétences féminines	ML/Rapports d'activité	0	2018	80000	120000	80000	140000	80000	500000	Décompte dans la base de données Compendium		
		ML/Rapports d'activité	0	2018	10	10	10	10	10	50	Décompte et constatation dans Atlas		
	3.2. Proportion de projets dont les PTA et rapports annuels sont sensibles au genre	ML/Rapports d'activité	0	2018	10	10	10	10	10	50	Décompte et constatation dans Atlas		

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) : Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT11	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année								FINAL
					2019	2020	2021	2022	2023				
	3.3. Nombre d'OSC formées sur la lutte contre les violences basées sur le genre	MJL/Rapport d'activité	0	2018	2	2	2	2	2	2	10	Décompte	
	3.4. Proportion de mise en œuvre des recommandations sur le rapport combiné (initial et périodique) de mise en œuvre de la convention relatives aux droits des personnes handicapées adopté et mis en œuvre (Oui/non)	MJL/Rapport d'activité	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation des rapports et Constatation	
Produit 4 : Les mécanismes de promotion de la reddition de comptes et de la lutte contre la	4.1 : Un manuel de déontologie, de normes et des bonnes pratiques professionnelles d'inspection des finances publiques est disponible et vulgarisé (Oui/non)	MJL/Rapport d'activité	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation des rapports et Constatation	

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUCTI11	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
corruption sont renforcés	4.2 : Nombres d'inspecteurs de finances formés / recyclés sur de nouvelles problématiques de la gestion publique	MJL/Rapport d'activité	0	2018	20	0	20	0	0	0	40	Décompte
	4.3 : Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'inspection des services judiciaires est adopté et vulgarisé (Ouilhon)	MJL/Rapport d'activité	0	2018	Oui (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	1	Exploitation des rapports et Constatation
	4.4 : Nombre de magistrats formés ou recyclés à l'administration de la justice selon les normes onusiennes	MJL/Rapport d'activité	0	2018	0	15	0	15	0	0	30	Décompte
	4.5 : Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine est adopté et vulgarisé	MJL/Rapport d'activité	Non	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (1)	Exploitation des rapports et Constatation	

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT11	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS			
			Valeur	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	FINAL				
					2019	2020	2021	2022	2023						
	4.6 : Nombre de magistrats et d'auditeurs formés/recyclés sur de nouvelles problématiques d'analyses des comptes publics	MJL/Rapport d'activité	0	2018	0	15						15	0	30	Décompte
	4.7 : Un guide légistique axé sur les droits humains est disponible et vulgarisé	MJL/Rapport d'activité	0	2018	/	Oui						/	/	1	Exploitation des rapports et Constatation
	4.8 : Nombre de députés ou d'assistants parlementaires formés à la législation sensible aux droits humains et au genre	MJL/Rapport d'activité	0	2018	0	25						43	0	68	Décompte
	4.9 : Un Guide méthodologique de veille citoyenne et de plaidoyer à l'usage des OSC pour la transparence des finances publiques est disponible et vulgarisé (Oui/non)	MJL/Rapport d'activité	Non	2018	Oui (1)	Oui						Oui	Oui	Oui (1)	Constatation
	4.10 : Nombre d'ONG représentées et d'acteurs formés à la veille citoyenne sur la	MJL/Rapport d'activité	0	2018	30	0						0	0	0	Décompte

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité

Indicateurs d'Effet :

Proportion de la population carcérale en attente de jugement : Valeur de référence : 62% (2017) ; Cible (par sexe et par âge) : 50%

Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus : Valeur de référence : - ; Valeur cible (par sexe, par département et par handicap) : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie Redevabilité) : Valeur de référence : 38,8/100 (2017) ; Valeur cible : -

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (Sous-catégorie participation et des droits de l'homme) : Valeur de référence : 71,85/100 (2017) ; Valeur Cible : 80

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Accélération des transformations structurelles propices au développement durable

Intitulé et numéro Atlas du projet : Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II.

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹¹	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS	
			Valeur	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année		FINAL
	transparence des finances publiques				Année	Année	Année	Année	Année	Année		
					2019	2020	2021	2022	2023			

VI. Suivi et évaluation

6.1. Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	DPP/MJL	5000 dollars
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD & UGC	5 000 dollars
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégré dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD/ Expert en Capitalisation	5 000 dollars
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD & UGC	Sans frais
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Parties prenantes du projet & UGC	1 000 dollars
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Parties prenantes du projet & UGC	2 000 dollars

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
<p>Revue du projet (comité de pilotage)</p>	<p>indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.</p> <p>Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.</p>	<p>Annuelle</p>	<p>Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.</p>		<p>2 000 dollars</p>



6.2. Plan d'évaluation⁸

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévu	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Ministère de la Justice et de la Législation & PNUD	Outcome 2 : Accélérer transformations structurelles propices développement durable au	<p>Effet PNUAD : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité</p> <p>Produit 2.2 du DPP : Le Ministère de la Justice, la Cour Suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme sont renforcés de manière à élargir l'accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l'accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés</p>	Décembre 2021	Consultants, Agents de l'Etat, Retraités, Collectivités locales Organisation de la Société Civile	10 000 dollars / PM
Évaluation finale	Ministère de la Justice et de la législation & PNUD	Outcome 2 : Accélérer transformations structurelles propices développement durable au	<p>Effet PNUAD : D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité</p> <p>Produit 2.2. Le Ministère de la Justice, la Cour Suprême et les institutions et dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme sont renforcés de manière à élargir l'accès à la justice et à lutter contre la discrimination, l'accent étant mis sur les femmes et les groupes marginalisés</p>	Décembre 2021	Consultants, Agents de l'Etat, Retraités, Collectivités locales Organisation de la Société Civile	10 000 dollars / Budget du Projet

⁸ Facultatif, selon les besoins

VII. Plan de travail pluriannuel⁹ 10

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A rechercher
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
Produit 1 : Le cadre juridique et institutionnel national est amélioré pour l'effectivité des droits humains	Résultat d'activité N°1 : Le cadre légal et réglementaire est renforcé pour une meilleure protection des droits humains											
Indicateurs : 1.1 Existence du rapport d'état des lieux du vide juridique assorti du plan de rédaction des projets de lois et d'actes réglementaires classés par ordre de priorité (Oui/non)	Action 1.1.1 : Appui à la Réalisation de l'état des lieux du vide juridique concernant la protection des droits humains	30 000	0	0	0	0	DLCS	PNUD	20 000	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location de salle 74200 : Edité, Publicat° etc. 74500 : Divers 75700 : Fournat°, Semin., etc	30 000	0
1.2 Existence de projet d'instruments juridiques (textes de lois et /ou d'actes réglementaires renforçant la protection des droits humains (Oui/non)	Action 1.1.2 : Appui à l'élaboration des projets de lois et textes réglementaires renforçant la protection des droits humains	0	20 000	20 000	20 000	20 000	DLCS / Assemblée nationale	BN	40 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Fournat°, Semin., etc	40 000	40 000
							PNUD		40 000		80 000	

⁹ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

¹⁰ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééquilibrer les activités entre les années.

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherch er	
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source				
		1.3 Existence d'institutions renforcées (Oui/non)	1.4 Nombre d'acteurs formés sur la défense des droits humains	0	25 000	0		0	0				0
0	20 000	0	20 000	0	DLCS / Assemblée nationale	PNUD	27 500	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edt°, Publicat° etc. 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	BN	12 500	40 000	0	
0	12 000	10 000	10 000	4 000	4 500	CBDH / DRIPS / CPSC / DESPSM / DAPPPDH	PNUD	18 500	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	BN	22 000	40 500	0
0	15 000	10 000	0	0	0	DLCS / DAPPPDH / DPP	PNUD	15 000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant	BN	10 000	25 000	0
0	0	0	0	0	0	DLCS / DAPPPDH / DPP	PNUD	10 000	74200 : Edt°, Publicat° etc. 74500 : Divers	BN	10 000	0	0

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherche
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	Résultat d'activité N°2 : La situation des droits de l'homme est mieux connue des décideurs, des partenaires techniques et financiers et du public											
	Action 1.2.1 : Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre organisationnel de la CBDH (manuel de procédures, règlement financier, organigramme et cadre organique)	12 500	12 000	0	0	0	CBDH	PNUD	24 500	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72500 : Fournit bureau 74200 : Edt°, Publicat° etc. 75700 : Format°, Semin., etc	24 500	0
	Action 1.2.2. Rédaction des textes relatifs au cadre programmatique de la CBDH (plan d'action plurianuel...)	10 000	5 000	0	0	0	CBDH	PNUD	15 000	71300 Consultant National 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	15 000	0
	Action 1.2.3. Renforcement des capacités des membres et des agents (formations, voyages d'études, outils de gestion, équipements, jumelages...).	20 000	10 000	5 000	5 000	0	CBDH	PNUD	20 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 73100 : Location salle 74200 : Edt°, Publicat° etc. 75700 : Format°, Semin., etc	40 000	0
	Action 1.2.4 : Elaboration, par la CBDH, de rapport sur l'état des droits de l'Homme au Bénin	0	0	10 000	0	0	CBDH	PNUD	7 500	71300 Consultant National 71600 : Voyage 75700 : Format°, Semin., etc	10 000	0
	Action 1.3.1 : appui à l'Elaboration par la DAPPDH des rapports pays dus aux organes concernant les droits humains	20 000	10 000	15 000	10 000	10 000	DAPPDH (Comité National de suivi des instruments internationaux) / DESPSM (GNDE)	PNUD BN	25 000 40 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit bureau 73100 : Location salle 74200 : Edt°, Publicat° etc 75700 : Format°, Semin., etc	65 000	20 000
	Résultats d'activité N° 3 : Les rapports pays aux organes de traités concernant les droits humains sont rédigés et soumis dans les délais											

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherche	
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source				
	Résultats d'activités N°4 : Les services d'accueil et d'écoutes des centres de promotion sociales assurent une assistance juridique améliorée aux usagers face à la justice												
	Action 1.4.1 : Plaidoyer pour intégrer un module d'assistance juridique au programme de formation des assistants sociaux et assistants sociaux et les éducateurs de l'éducation surveillée à l'Ecole Nationale d'Assistance sociale	0	8 000	4 000	4 000	4 000	MLL / MESSRS/ ESAS/MASAM	BN	5 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage		0	
	Action 1.4.2 : Renforcement des capacités des assistants juridiques par les formations et / ou le recrutement des VNU en appui	10 000	20 000	20 000	20 000	20 000	MASAM	PNUD	40 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit° Publiheat° etc 75700 : Forinat°, Semin., etc		90 000	30 000
	Résultats d'activités N°5 : La situation des personnes vulnérables face à la justice est mieux connue du Ministère en charge de la justice, des PTF et du grand public												
	Action 1.5.1 : Collecte et mobilisation annuelles des données sur la situation des personnes vulnérables face à la justice	12 000	12 000	12 000	10 000	10 000	DPP-MJL	BN	26 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Forinat°, Semin., etc		56 000	13 000
	Action 1.5.2 : Mise en ligne de l'annuaire statistique du MJL	0	10 000	10 000	10 000	10 000	DPP-MJL	PNUD	20 000	71600 : Voyage 74200 : Edit°, Publicat° 74500 : Divers 75700 : Forinat°, Semin., etc		40 000	0
	Action 1.5.3 Appui à l'édition des décisions de la Cour Constitutionnelle	8 000	8 000	8 000	6 000	0		BN	20 000	72800 : Matériel et prestations informatiques 74200 : Edit°, Publicat° 74500 : Divers 75700 : Forinat°, Semin., etc		30 000	10 000
	Action 1.5.4 : Suivi et Evaluation du Projet	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	PNUD / UGC / DPP-MJL	PNUD	15 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant		20 000	0
	Total partiel pour le produit 1	138 500	189 000	128 000	113 000	72 500			651 000			651 000	113 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherche cf
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
Produit 2 : - l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice sont fonctionnels Marqueur genre : G3 Indicateurs : 2.1 Existence d'un mécanisme d'aide juridictionnelle 2.2 Nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide juridictionnelle, d'informations juridiques, d'assistance juridique ou judiciaire, y compris les détenus victimes de détention préventive abusive libérés	Résultat d'activités 2.1 : Le mécanisme d'aide juridictionnelle est mise en place et fonctionnel	Action 2.1.1 : Mise en place du mécanisme d'aide juridictionnelle (Définir les critères d'éligibilité au fonds d'aide juridictionnelle, Mettre en place le cadre juridique et institutionnel régissant l'aide juridictionnelle. Mettre en place un fonds d'aide juridictionnelle)					DAPPPDH, CBDH / DACPG / DESPSM	PNUD	95 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72100 : Frais d'aide / justice 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit° Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Format° , Semin., etc	175 000	60 000
		Résultat d'activité 2.2 : Les populations à la base ont un accès amélioré à l'information juridique										
2.3 Existence d'un guide d'accueil et de prise en charge des détenus	Action 2.2.1 : Organisation de 124 sessions de cliniques juridiques pour la vulgarisation des textes de lois /sensibilisation des populations. la détection des personnes vulnérables	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	PNUD	70 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit° , Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Format° , Semin., etc	100 000	40 000	
		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000						BN

2.4 Nombre de détenus ayant bénéficié d'une activité formatrice et / ou génératrice de revenu au cours de sa détention, ou d'assistance psychosociologique pour sa réinsertion post-carcérale	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A rechercher
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	Action 2.2.2 : Dynamisation des clubs scolaires des droits humains	5 000	10 000	5 000	5 000	5 000	DAPPDH / DESPSM	PNUD	18 750	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 74500 : Divers	25 000	0
	Action 2.2.3 : Enseignement des droits humains dans les cours secondaires	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	DAPPDH / DESPSM	PNUD BN	30 000 6 250	1 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 75700 : Fournit. Semin., etc 74200 : Edité, Publicat° etc	40 000	0
Résultats d'activités 2.3 : Les populations vulnérables ont un accès amélioré à une justice de qualité et sans exclusion												
	Action 2.3.1 : Actualisation et vulgarisation des guides d'accès à la justice	10 000	0	8 000	0	8 000	DACPG / DESPSM	PNUD BN	15 000 11 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 75700 : Fournit. Semin., etc 74200 : Edité, Publicat° etc	26 000	0
	Action 2.3.2 : Mise en place des mécanismes de signalements/ dénonciation des cas de violations des droits de l'Homme	5 000	15 000	0	0	0	DACPG / DAPPDH / DESPSM / APB / CSEA	PNUD BN	15 000 5 000	71500 : Volontaires des Nations Unies 71600 : Voyage	20 000	0
	Action 2.3.3 : Dynamisation et restauration de mécanismes de justice à la base (Dynamisation des tribunaux de conciliation, étude sur les mécanismes informels de justice au Bénin, etc.)	0	20 000	0	0	0	DACPG, CBDH	PNUD BN	15 000 5 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72500 : Carburant 75700 : Fournit., Semin., etc	20 000	0

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A rechercher
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	Action 2.3.4 : Inspections des services judiciaires pour l'amélioration des offres de services judiciaires	6 000	12 000	4 000	4 000	4 000	IGSJ / DACPG / CBDH / SGM / Cellule d'appui SMI / DPP	PNUD	22 500	71600 : Voyage 72200 : Equipements 72800 : Matériels informat. 75700 : Format°, Semin., etc	30 000	0
	Action 2.3.5 : Réalisation d'une étude diagnostique sur la justice informelle au Bénin	0	12 000	0	0	0	DACPG / DPP / DESPSM	PNUD BN	9 000 3 000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Format°, Semin., etc	12 000	0
Résultats d'activité 2.4 : Les conditions de détention sont améliorées												
	Action 2.4.1 : Lutte contre la détention préventive abusive (équipement pour l'informatisation de la chaîne pénitentiaire)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	APB / DACPG / DAPPDH / DESPSM	PNUD BN	70 000 30 000	72200 : Equipements 72800 : Matériel informat. 71600 : Voyage 72300 : Carburant 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	100 000	40 000
	Action 2.4.2 : Extension et restructuration des ateliers pénitentiaires	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	APB	PNUD BN	30 000 20 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 73100 : Fournit. bureau 74200 : Edif°, Publicat° etc 74500 : Divers	50 000	20 000
	Action 2.4.3 : Mise en place d'un programme d'éducation civique dans les prisons et en droit de l'homme	0	20 000	5 000	5 000	0	APB / DAPPDH	PNUD BN	16 000 14 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 71300 : Consultant Nat° 74500 : Divers	30 000	0
	Action 2.4.4 : Assistance juridique aux détenus par le service des Volontaires des Nations Unies	0	30 000	30 000	30 000	30 000	APB / DPP	PNUD BN	40 000 70 000	71500 : Volontaires des Nations Unies	110 000	70 000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherch er
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	SUIVI	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	PNUD / UGC / DPP- MLL	PNUD	15 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant	20 000	0
	Total partiel pour le produit 2	118 000	211 000	154 000	146 000	144 000			758 000		758 000	230 000
Produit 3 : Les inégalités sociales et du genre sont réduites Résultat d'activités 3.1 : Les compétences féminines sont connues et promues												
Marqueur genre : G3	Action 3.1.1 : Enregistrement d'au moins 500.000 femmes provenant de toutes les couches socio-professionnelles dans la base de données du compendium des compétences féminines	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	MASAM- Direction en charge du genre / DPP- MLL (cellule genre)	PNUD	15 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant	20 000	0
3.1. Au moins 500.000 femmes provenant de toutes les couches socio-professionnelles sont inscrites sur la plateforme du compendium féminin	Action 3.1.2 : Plaidoyer pour une représentation accrue des femmes dans les postes de décision	0	0	0	0	0	MASAM- Direction en charge du genre / DPP- MLL (cellule genre)	BN	0	75700 : Format°, Semin., etc	0	0
3.2. Tous PTA et les rapports annuels des projets appuyés par le PNUD sont sensibles au genre Résultat d'activités 3.2 : Les PTA et rapports d'activités des projets financés par le PNUD sont sensibles au genre												
Action 3.2.1 : Formation des équipes projet à la planification, budgétisation et reporting sensibles au genre	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	MPD / DPP- MLL / DRIPS	PNUD	15 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	20 000	0
								BN	5 000	71300 : Consultant National		

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherch er
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
3.3. Nombre d'organisations de la société civile formées sur la lutte contre les violences basées sur le genre	Action 3.2.2 : Planification et suivi évaluation sensibles au genre des projets financés par le PNUD au Bénin	5 000	0	2 500	0	2 500	MPD / DPP- MIL / DRIPS	PNUD	5 000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Formaté, Semin., etc	10 000	0
								BN	5 000			
		Résultat d'activités 3.3 : Les organisations de la société civile ont des capacités accrues pour la lutte contre les violences basées sur le genre										
3.4. Le plan de la résolution 1325 adopté (Oui/non)	Action 3.3.1 : Formation des OSC à la lutte contre les violences basées sur le genre	12 000	0	0	8 000	0	MASM- Direction en charge du genre/ MIL- DRIPS-CPSC - DESPSM	PNUD	12 000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publiée etc 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin., etc	20 000	0
								BN	8 000			
									PNUD	9 000	74200 : Edition, Publication 74500 : Divers	12 000
	Action 3.3.2 : Appui à la prise en charge des violences basées sur le genre	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	MASM- Direction en charge du genre / DPP- MIL	BN	3 000	71300 : Consultant National		
Résultats d'activités 3.4 : Les personnes handicapées ont accès à des services de protections améliorés												
	Action 3.4.1 : Appui à l'édition du plan de mise œuvre des recommandations suite à la présentation du rapport initial et périodique sur la mise en œuvre convention relative aux droits des personnes handicapées	0	4 000	0	0	0	MASM- Direction en charge du genre / DPP- MIL / DAPPDH	BN	4 000	74200 : Edition, Publication 74500 : Divers	4 000	
		Action 3.4.2 : Renforcement de capacités pour la prise en charge des personnes vivant avec un handicap	0	6 000	6 000	6 000	6 000	MASM- Direction en charge du genre / DAPPDH	PNUD	18 000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 74500 : Divers	24 000
								BN	6 000	75700 : Formaté, Semin., etc		0

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherch er
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	SUIVI	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	PNUD / UGC / DPP	PNUD	15 000		20 000	0
	Total partiel pour le produit 3	31 400	24 400	22 900	28 400	22 900		BN	5 000		130 000	0
Produit 4 : Les mécanismes de promotion de la reddition de compte et la lutte contre sont renforcer	Résultat d'activité 4.1 : Les mécanismes de contrôle interne investissent plus efficacement les affaires de corruption											
Nombres d'inspecteurs de finances formés / reçus sur de nouvelles problématiques de la gestion publique	Action 4.1.1 : Renforcement des capacités d'investigation de l'IGF et de l'IGSI	40 000	20 000	0	0	0	IGF et IGSI	PNUD	40 000	71200 : Consultant intern 71300 : Consultant National	60 000	0
								BN	20 000	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publishat° etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc		
Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'inspection des services judiciaire est adopté et vulgarisé	Résultat d'activité 4.2 : La Chambre des comptes de la Cour Suprême exerce plus efficacement ses fonctions de contrôle de gestion des ordonnateurs et d'apurement juridictionnel des comptes des comptables											
Nombre de magistrats formés ou recyclés à l'administration de la justice selon les normes omniennes	Action 4.2.1 : Renforcement de l'organisation et des capacités générales de la chambre des comptes et de l'IGSI (modernisation de l'organisation interne et des processus de travail, amélioration de la formation initiale et en cours d'emploi des magistrats, des auditeurs et des greffiers. Etablissements de partenariats avec des institutions homologues Afpsoa Insoa, équipement des services et fond documentaire)	0	30 000	24 000	10 000	24 000	Cour suprême / Chambre des comptes	PNUD	54 000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publishat° etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	88 000	10 000
								BN	34 000			

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherch er
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine est adopté et vulgarisé	Action 4.2.2 appui à la conception Renforcement des capacités d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine (élaboration et impression de formulaires-type de déclarations, vulgarisation et formation des assujettis, formation des magistrats aux techniques d'analyse et vérification des déclarations, outils informatisés de gestion des déclarations)	0	25 000	0	16 000	0	Cour suprême / Chambre des comptes	BN	12 000	771200 : Consult inter 71300 : Consultant National 72300 : Carburant	41 000	0
Nombre de magistrat et d'auditeurs formés/recyclés sur de nouvelles problématiques d'analyses des comptes publics	Action 4.2.3. Renforcement des capacités d'apurement juridictionnel des comptes des comptables publics (amélioration des procédures de présentation des comptes, Réhabilitation informatique des archives et du greffe, formations à l'examen des grands comptes, programme d'apurement quadriennal des comptes)	0	20 000	0	0	20 000	Cour suprême / Chambre des comptes	BN	10 000	71600 : Voyage	40 000	0
Un guide légistique axé sur les droits humains est disponible et vulgarisé	Action 4.2.4. Renforcement des capacités d'audits de gestion des ordonnateurs (formations à l'audit financier et de gestion, manuels d'audit, appui à la réalisation de 4 audits annuels)	0	20 000	0	20 000	15 000	Cour suprême / Chambre des comptes	BN	22 000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	55 000	0

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	A recherche
		2019	2020	2021	2022	2023		Source de financement	Montant / source			
	Résultat d'activité 4.3 : La société civile exerce un contrôle citoyen accru sur la gestion des finances publiques											
	Action 4.3.1. Renforcement des capacités de Social Watch Bénin, du FONAC, Alcer à assurer une veille citoyen	12 000	0	12 000	0	12 000	DRIPS/Socia I Watch/ Fonac/ Alcer	PNUD	20 000	71300 : Consultant National 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publicité etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	36 000	0
	Résultat d'activité 4.4 : L'Assemblée Nationale assure sa prérogative constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale											
	Action 4.4.1 : Renforcer les capacités des Députés pour la réalisation des missions de contrôle et d'investigations parlementaires et la publication des résultats	40 000	0	40 000	0	0	DRIPS / Assemblée Nationale	PNUD	55 000	71300 : Consultant National 72500 : Fournit. bureau 75700 : Format°, Semin., etc	80 000	10 000
	Évaluation (le cas échéant)	0	0	12 000	0	12 000	PNUD / UGC	PNUD	24 000	71600 Voyage 72300 : Carburant 75700 : Format°, Semin., etc	24 000	
	Total partiel pour le produit 4	92 000	115 000	88 000	46 000	83 000			424 000		424 000	20 000
	Appui général à la gestion											
	Fonctionnement	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	PNUD / MIL	PNUD	525 000	71400 : Serv Cont Ind 71500 : Volont. NU 71600 Voyage 72200 Equip (transp/ bur) 72300 : Carburant 72400 : Frais de comm. 72500 : Fournit. bureau 74200 : Edité, Publicité etc 72800 : Mat Inform. 74500: Divers 75700 : Format°, Semin., etc	700 000	50 000
	Total partiel pour le produit 5	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000		BN	175 000			
TOTAL		519 900	679 400	532 900	473 400	462 400			2 663 000		2 663 000	413 000

VIII. Plan de travail 2019-2020

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercheur																
		2019	2020		Source de financement	Montant / source																					
Produit 1 : Le cadre juridique et institutionnel national est amélioré pour l'effectivité des droits humains Marqueur genre : G3 Indicateurs : 1.1 Existence du rapport d'état des lieux du vide juridique assorti du plan de rédaction des projets de lois et d'actes réglementaires classés par ordre de priorité (Oui/non) 1.2 Existence de projet d'instruments juridiques (textes de lois et/ou d'actes réglementaires renforçant la protection des droits humains (Oui/non) 1.3 Existence d'institutions renforcées (Oui/non) 1.4 Nombres d'acteurs formés sur la défense des droits humains	Résultat d'activité N°1 : Le cadre légal et réglementaire est renforcé pour une meilleure protection des droits humains	30,000	0	DLCS	PNUD	20,000	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location de salle 74200 : Edit°, Publicat° etc. 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc.	30,000	20,000	0	0																
												Action 1.1.1 : Appui à la Réalisation de l'état des lieux du vide juridique concernant la protection des droits humains	DLCS	BN	10,000	71600 : Voyage	0	10,000									
																			Action 1.1.2 : Appui à l'Elaboration des projets de lois et textes réglementaires renforçant la protection des droits humains	DLCS / Assemblée nationale	PNUD	10,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	20,000	10,000	0	11,300
Action 1.1.4 : Renforcement des capacités de production législative axée sur les droits humains au profit des structures intervenant dans la production des lois (DLCS, CNLC, Assemblée Nationale, Chef service juridique ou conseiller juridique des ministères sectoriels)	DLCS / Assemblée nationale	BN	5,000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publicat° etc. 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	20,000	15,000	0	5,000	0																		
										Action 1.1.5 : Renforcement des capacités des OSC pour la veille citoyenne et le plaidoyer en matière de législation axée sur les droits humains et la planification /Programmation /budgétisation axée sur les droits humains	CBDH / DRIPS / CPSC / DESPSM / DAPPDH	PNUD	10,000	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	22,000	10,000	0	0	0								
					BN	12,000	71300 : Consultant National 74200 : Edit°, Publicat° etc.		0	12,000																	

PRODUITS ESCOMPTEES	ACTIVITES PREVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PREVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A recherche	
		2019	2020		Source de financement	Montant / source						
	Action 1.1.6 : Elaboration et Edition d'un guide méthodologique de plaidoyer pour la législation axée sur les droits humains et la planification budgétisation sensible au genre	0	15,000	DLCS / DAPPDH / DPP	BN	5,000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 74200 : Edit°, Publicat° etc. 74500 : Divers	15,000	10,000	0	5,000	0
	Résultat d'activité N°2 : La situation des droits de l'homme est mieux connue des décideurs, des partenaires techniques et financiers et du public											
	Action 1.2.1 : Appui à la rédaction des textes relatifs au cadre organisationnel de la CBDH (manuel de procédures, règlement financier, organigramme et cadre organique)	12,500	12,000	CBDH	PNUD	24,500	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72500 : Fournit. bureau 74200 : Edit°, Publicat° etc. 75700 : Format°, Semin., etc	24,500	24,500	0	0	0
	Action 1.2.2. Rédaction des textes relatifs au cadre programmatique de la CBDH (plan d'action pluriannuel...)	10,000	5,000	CBDH	PNUD	15,000	71300 Consultant National 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	15,000	15,000	0	0	0
	Action 1.2.3. Renforcement des capacités des membres et des agents (formations, voyages d'études, outils de gestion, équipements, jumelages...).	20,000	10,000	CBDH	BN	15,000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publicat° etc. 75700 : Format°, Semin., etc	30,000	15,000	0	15,000	0
	Résultats d'activité N° 3 : Les rapports pays aux organes de traités concernant les droits humains sont rédigés et soumis dans les délais											
	Action 1.3.1 : appui à l'Elaboration par la DAPPDH des rapports pays dus aux organes concernant les droits humains	20,000	10,000	DAPPDH (Comité National de suivi des instruments internationaux) / DESPSM (CNDE)	PNUD BN	15,000 15,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publicat° etc 75700 : Format°, Semin., etc	30,000	15,000	0	15,000	10,000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercher
		2019	2020		Source de financement	Montant / source					
	Résultats d'activités N°4 : Les services d'accueil et d'écoutes des centres de promotion sociale assurent une assistance juridique améliorée aux usagers face à la justice										
	Action 1.4.1 : Plaidoyer pour intégrer un module d'assistance juridique au programme de formation des assistants sociaux et assistants sociaux et les éducateurs de l'éducation surveillée à l'Ecole Nationale d'Assistance sociale	0	8,000	MJL / MESRS / ESAS/MASM	PNUD	8,000	72300 : Carburant 73100 : Location salle 75700 : Formati°, Semin°, etc	8,000	8,000	0	0
	Action 1.4.2 : Renforcement des capacités des assistants juridiques par les formations et / ou le recrutement des VNU en appui	10,000	20,000	MASM	PNUD	10,000	71300 Consultant National 71600 : Voyage	30,000	10,000	0	15,000
	Résultats d'activités N°5 : La situation des personnes vulnérables face à la justice est mieux connue du Ministère en charge de la justice, des PTF et du grand public				BN	20,000	71500 Contrat VNU		0	20,000	
	Action 1.5.1 : Collecte et mobilisation annuelles des données sur la situation des personnes vulnérables face à la justice	12,000	12,000	DPP-MJL	PM	14,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Formati°, Semin°, etc	24,000	14,000	0	10,000
	Action 1.5.2 : Mise en ligne de l'annuaire statistique du MJL	0	10,000	DPP-MJL	BN	10,000	71600 : Voyage 74200 : Editi°, Publicati° 74500 : Divers 75700 : Formati°, Semin°, etc	10,000	0	0	0
	Action 1.5.3 Appui à l'édition des décisions de la Cour Constitutionnelle	8,000	8,000		PNUD	10,000	72800 : Matériel et prestations informatiques	16,000	10,000	0	10,000
	Action 1.5.4 : Suivi et Evaluation du Projet	4,000	4,000	PNUD / UGC / DPP-MJL	BN	6,000	74200 : Editi°, Publicati° 74500 : Divers	8,000	0	6,000	8,000
	Total partiel pour le produit 1	138,500	189,000		PNUD / UGC / DPP-MJL	4,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant	8,000	4,000	0	0
						327,500		327,500	190,500	137,000	54,300

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A recherche	
		2019	2020		Source de financement	Montant / source						
<p>Produit 2 : - l'accès des personnes vulnérables aux droits et à la justice sont fonctionnels</p> <p>Marqueur genre : G3</p> <p>Indicateurs :</p> <p>2.1 Existence d'un mécanisme d'aide juridictionnelle</p> <p>2.2 Nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide juridictionnelle, d'informations juridique, d'assistance juridique ou judiciaire, y compris les détenus victimes de détention préventive abusive libérés</p> <p>2.3 Existence d'un guide d'accueil et de prise en charge des détenus</p> <p>2.4 Nombre de détenus ayant bénéficié d'une activité formatrice et / ou génératrice de revenu au cours de sa détention, ou d'assistance psychosociologique pour sa réinsertion post carcérale</p>	<p>Résultat d'activités 2.1 : Le mécanisme d'aide juridictionnelle est mis en place et fonctionnel</p>											
		<p>Action 2.1.1 : Mise en place du mécanisme d'aide juridictionnelle (Définir les critères d'éligibilité au fonds d'aide juridictionnelle. Mettre en place le cadre juridique et institutionnel régissant l'aide juridictionnelle. Mettre en place un fonds d'aide juridictionnelle)</p>	30,000	30,000	DAPPDH, CBDH / DACPG / DESPSM	PNUD	30,000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72100 : Frais d'aide / justice 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publiée etc 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin, etc	60,000	30,000	0	30,000
	<p>Résultat d'activité 2.2 : Les populations à la base ont un accès amélioré à l'information juridique</p>					BN	30,000					
	<p>Action 2.2.1 : Organisation de 124 sessions de cliniques juridiques pour la vulgarisation des textes de lois /sensibilisation des populations, la détection des personnes vulnérables</p>	20,000	20,000	DAPPDH	PNUD	25,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publiée etc 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin, etc	40,000	25,000	0	20,000	
					BN	15,000	71600 : Voyage 74200 : Edité, Publiée etc 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 74500 : Divers 71600 : Voyage 74200 : Edité, Publiée etc		0	15,000		
	<p>Action 2.2.2 : Dynamisation des clubs scolaires des droits humains</p>	5,000	10,000	DAPPDH / DESPSM	PNUD	10,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publiée etc	10,000	10,000	0	0	
					BN	5,000			5,000	0	0	
	<p>Action 2.2.3 : Enseignement des droits humains dans les cours secondaires</p>	8,000	8,000	DAPPDH / DESPSM	PNUD	10,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 75700 : Formaté, Semin, etc 74200 : Edité, Publiée etc	16,000	10,000	0	6,000	
					BN	6,000			0	6,000	0	

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercheur	
		2019	2020		Source de financement	Montant / source						
	Résultats d'activités 2.3 : Les populations vulnérables ont un accès amélioré à une justice de qualité et sans exclusion											
	Action 2.3.1 : Actualisation et vulgarisation des guides d'accès à la justice	10,000	0	DACPG / DESPSM	PNUD	5,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit bureau 73100 : Location salle 75700 : Format°, Semin, etc	10,000	5,000	0	0	
	Action 2.3.2 : Mise en place des mécanismes de signalements/dénonciation des cas de violations des droits de l'Homme	5,000	15,000	DACPG / DAPPDH / DESPSM / APB / CSEA	BN PNUD BN	5,000 15,000 5,000	74200 : Edit° Publicat° etc 71500 : Volontaires des Nations Unies 71600 : Voyage	20,000	15,000	0	5,000	15,000
	Action 2.3.3 : Dynamisation et restauration de mécanismes de justice à la base (Dynamisation des tribunaux de conciliation, étude sur les mécanismes informels de justice au Bénin, etc.)	0	20,000	DACPG, CBDH	BN	5,000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant	20,000	15,000	0	0	0
	Action 2.3.4 : Inspections des services judiciaires pour l'amélioration des offres de services judiciaires	6,000	12,000	IGSJ / DACPG / CBDH / SGM / Cellule d'appui SNI / DPP	PNUD BN	15,000 3,000	71600 : Voyage 72200 : Equipements 72800 : Matériel Informat. 72800 : Matériels informat. 75700 : Format°, Semin, etc	18,000	15,000	0	0	0
	Action 2.3.5 : Réalisation d'une étude diagnostique sur la justice informelle au Bénin	0	12,000	DACPG / DPP / DESPSM	PNUD BN	9,000 3,000	71300 Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Format°, Semin, etc	12,000	9,000	0	0	0
	Résultats d'activité 2.4 : Les conditions de détention sont améliorées											
	Action 2.4.1 : Lutte contre la détection préventive abusive (équipement pour l'informatisation de la chaîne pénitentiaires)	20,000	20,000	APB / DACPG / DAPPDH / DESPSM	PNUD BN	30,000 10,000	72200 : Equipements 72800 : Matériel Informat. 71600 : Voyage 72300 : Carburant 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin, etc	40,000	30,000	0	0	20,000
	Action 2.4.2 : Extension et restructuration des ateliers pénitentiaires	10,000	10,000	APB	PNUD BN	10,000 10,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit° Publicat° etc 74500 : Divers 71300 : Consultant Nat 72200 : Equipements 72300 : Matériels	20,000	10,000	0	0	10,000

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercher																																																																																								
		2019	2020		Source de financement	Montant / source																																																																																													
Produit 3 : Les inégalités sociales et du genre sont réduites Marqueur genre : G3 3.1. Au moins 500.000 femmes provenant de toutes les couches socio-professionnelles sont inscrites sur la plateforme du compendium féminin 3.2. Tous les PTA et les rapports annuels des projets appuyés par le PNUD sont sensibles au genre 3.3. Nombre d'organisations de la société civile formées sur la lutte contre les violences basées sur le genre 3.4. Le plan de la résolution 1325 adopté (Ouinon)	Résultat d'activités 3.1 : Les compétences féminines sont connues et promues	Action 3.1.1 : Enregistrement de au moins 500.000 femmes provenant de toutes les couches socio-professionnelles dans la base de données du compendium des compétences féminines	4,000	4,000	MASM- Direction en charge du genre / DPP-MIL (cellule genre)	PNUD	8,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant	8,000	8,000	0	0																																																																																							
													Action 3.1.2 : Plaidoyer pour une représentation accrue des femmes dans les postes de décision	0	0	MASM- Direction en charge du genre / DPP-MIL (cellule genre)	BN	0	71600 : Voyage 72300 : Carburant 74200 : Edit°, Publicat° etc 75700 : Format°, Semin., etc	0	0	0	0																																																																												
																								Résultat d'activités 3.2 : Les PTA et rapports d'activités des projets financés par le PNUD sont sensibles au genre	4,000	4,000	MPD / DPP- MIL / DRIPS	PNUD	8,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit°, Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin., etc	8,000	8,000	0	0																																																																	
																																			Action 3.2.1 : Formation des équipes projet à la planification, budgétisation et reporting sensibles au genre	0	0	MPD / DPP- MIL / DRIPS	BN	0	71300 : Consultant National	0	0	0																																																							
																																													Action 3.2.2 : Planification et suivi évaluation sensibles au genre des projets financés par le PNUD au Bénin	5,000	0	MPD / DPP- MIL / DRIPS	PNUD	0	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 75700 : Format°, Semin., etc	5,000	0	0																																													
																																																							Total partiel pour le produit 2	118,000	211,000			324,000		324,000	190,000	134,000	135,000																																		
																																																																		SUIVI	4,000	4,000	PNUD / UGC / DPP-MIL	PNUD BN	6,000 2,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant	8,000	6,000	0	2,000	0																						
																																																																														APB / DPP	0	30,000	APB / DPP	BN	30,000	71500 : Volontaires des Nations Unies	30,000	0	30,000	0											
																																																																																									APB / DAPDDH	0	20,000	APB / DAPDDH	PNUD BN	10,000 10,000	72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 71300 : Consultant National 74500 : Divers	20,000	10,000	0	10,000
Action 2.4.4 : Assistance juridique aux détenus par le service des Volontaires des Nations Unies	0	30,000	APB / DPP	PNUD BN	0 30,000	71500 : Volontaires des Nations Unies	30,000	0	30,000	0																																																																																									
											Total partiel pour le produit 2	118,000	211,000			324,000		324,000	190,000	134,000	135,000																																																																														

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercher
		2019	2020		Source de financement	Montant / source					
	Résultat d'activités 3.3 : Les organisations de la société civile ont des capacités accrues pour la lutte contre les violences basées sur le genre			MASAM- Direction en charge du genre / MIL-DRIPS-CPSC-DESPSM	PNUID	6,000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit bureau 73100 : Location salle 74200 : Edite° Publicite° etc 74500 : Divers	12,000	6,000	0	0
		12,000	0	BN	6,000	75700 : Formati°, Semin, etc 74200 : Edition, Publication 74500 : Divers	0	6,000	0	0	0
	Action 3.3.2 : Appui à la prise en charge des violences basées sur le genre			MASAM- Direction en charge du genre / DPP-MIL	PNUID	3,000	74200 : Edition, Publication 74500 : Divers	4,800	3,000	0	0
		2,400	2,400	BN	1,800	71300 : Consultant National	0	1,800	0	0	0
	Résultats d'activités 3.4 : Les personnes handicapées ont accès à des services de protections améliorés										
	Action 3.4.1 : Appui à l'édition du plan de mise oeuvre des recommandations suite à la présentation du rapport initial et périodique sur la mise en oeuvre convention relative aux droits des personnes handicapées			MASAM- Direction en charge du genre / DPP-MIL / DAPPDH	BN	4,000	74200 : Edition, Publication 74500 : Divers	4,000	4,000	0	0
		0	4,000	PNUID	6,000	71600 : Voyage 72300 : Carburant 74500 : Divers	6,000	6,000	6,000	0	0
	Action 3.4.2 : Renforcement de capacités pour la prise en charge des personnes vivant avec un handicap			MASAM- Direction en charge du genre / DAPPDH	PNUID	6,000	72300 : Carburant 74500 : Divers	8,000	6,000	0	0
		0	6,000	BN	0	75700 : Formati°, Semin, etc	0	0	0	0	
	SUIVI	4,000	4,000	PNUID / UGC / DPP	BN	2,000		8,000	6,000	0	0
	Total partiel pour le produit 3	31,400	24,400			53,800		53,800	39,000	14,800	0
Produit 4 : Le renforcement des mécanismes de promotion de la reddition de compte et la lutte contre la Renforcer les capacités de contrôle des services judiciaires Marqueur genre : G2	Résultat d'activité 4.1 : Les mécanismes de contrôle interne investissent plus efficacement les affaires de corruption				PNUID	40,000	71200 : Consultant intern 71300 : Consultant Nation 72300 : Carburant 72500 : Fournit bureau 73100 : Location salle 74200 : Edite° Publicite° etc 74500 : Divers 75700 : Formati°, Semin, etc	60,000	40,000	0	0
				ICF et IGSI	BN	20,000		0	20,000	0	0
Nombres d'inspecteurs de finances formés / recyclés sur de nouvelles problématiques de la gestion publique	Action 4.1.1 : Renforcement des capacités d'investigation de l'IGF et de l'IGSI				PNUID	40,000		40,000	0	0	0
					BN	20,000		0	20,000	0	0

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercher
		2019	2020		Source de financement	Montant / source					
Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'inspection des services judiciaire est adopté et vulgarisé	Résultat d'activité 4.2 : La Chambre des comptes de la Cour Suprême exerce plus efficacement ses fonctions de contrôle de gestion des ordonnateurs et d'appurement juridictionnel des comptes des comptables										
Nombre de magistrats formés ou recyclés à l'administration de la justice selon les normes onusiennes	Action 4.2.1 : Renforcement de l'organisation et des capacités générales de la chambre des comptes et de l'IGSI (modernisation de l'organisation interne et des processus de travail, amélioration de la formation initiale et en cours d'emploi des magistrats, des auditeurs et des greffiers, établissement de partenariats avec des institutions homologues (Aprosol Intercol, équipement des services et fond documentaire)	0	30,000	Cour suprême / Chambre des comptes	PNUD	20,000	71300 : Consultant National 71600 : Voyage 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle	30,000	20,000	0	10,000
					BN	10,000	74200 : Edité, Publiques etc 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin., etc		0	10,000	
Un manuel des normes, procédures et bonnes pratiques d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine est adopté et vulgarisé	Action 4.2.2 appui à la conception Renforcement des capacités d'analyse et de vérification des déclarations de patrimoine (élaboration et impression de formulaires-type de déclarations, vulgarisation et formation des assujettis, formation des magistrats aux techniques d'analyse et vérification des déclarations, outils informatisés de gestion des déclarations)	0	25,000	Cour suprême / Chambre des comptes	PNUD	13,000	72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edité, Publiques etc 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin., etc	25,000	13,000	0	0
					BN	12,000	771200 : Consult inter 71300 : Consultant National 72300 : Carburant		0	12,000	
Nombre de députés ou d'assistants de forme à la législation sensible aux droits humains et aux genres	Action 4.2.3. Renforcement des capacités d'appurement juridictionnel des comptes des comptables publiques (amélioration des procédures de présentation des comptes, Réhabilitation informatisation des archives et du greffe, formations à l'examen des grands comptes, programme d'appurement quadriennal des comptes)	0	20,000	Cour suprême / Chambre des comptes	PNUD	10,000	71300 : Consultant National 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin., etc	20,000	10,000	0	0
					BN	10,000	71600 : Voyage		0	10,000	
Un Guide méthodologique de ville citoyenne et de plaidoyer à l'usage des OSC pour la transparence des finances publiques est disponible et vulgarisé	Action 4.2.4. Renforcement des capacités d'audits de gestion des ordonnateurs (formations à l'audit financier et de gestion, manuels d'audit, appui à la réalisation de 4 audits annuels)	0	20,000	Cour suprême / Chambre des comptes	PNUD	10,000	71300 : Consultant National 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74500 : Divers 75700 : Formaté, Semin., etc	20,000	10,000	0	0
					BN	10,000	71600 : Voyage		0	10,000	

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		Poste budgétaire	Montant	PNUD	BN	A rechercher
		2019	2020		Source de financement	Montant / source					
	Résultat d'activité 4.3 : La société civile exerce un contrôle citoyen accru sur la gestion des finances publiques										
	Action 4.3.1. Renforcement des capacités de Social Watch Béhin, du FONAC, Alcer à assurer une veille citoyen	12,000	0	DRIPS/Social Watch/ Fonac/ Alcer	PNUD	8,000	71300 : Consultant National 72300 : Carburant 72500 : Fournit. bureau 73100 : Location salle 74200 : Edit° Publicat° etc 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin, etc	12,000	8,000	0	0
				BN	4,000				0	4,000	0
	Résultat d'activité 4.4 : L'Assemblée Nationale assure sa prérogative constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale										
	Action 4.4.1 : Renforcer les capacités des Députés pour la réalisation des missions de contrôle et d'investigations parlementaires et la publication des résultats	40,000	0	DRIPS / Assemblée Nationale	PNUD	25,000	71300 : Consultant National 72500 : Fournit. bureau 75700 : Format°, Semin, etc 71600 Voyage	40,000	25,000	0	10,000
				BN	15,000				0	15,000	
	Evaluation (le cas échéant)	0	0	PNUD / UGC	PNUD	0	71600 Voyage	0	0	0	
	Total partiel pour le produit 4	92,000	115,000			207,000		207,000	126,000	76,000	20,000
	Appui général à la gestion				PNUD	210,000	71400 : Serv Cont Intd 71500 : Volont. NU 71600 Voyage 72200 Equip (transp/ bur) 72300 : Carburant 72400 : Frais de comm. 72500 : Fournit. bureau 74200 : Edit° Publicat° etc 72800 : Mat Inform. 74500 : Divers 75700 : Format°, Semin, etc	280,000	210,000		20,000
					BN	70,000			0	70,000	20,000
	Fonctionnement	140,000	140,000	PNUD / MJL							
	Total partiel pour le produit 5	140,000	140,000			280,000		280,000	210,000	70,000	40,000
TOTAL		519,900	679,400			1,187,300		1,199,300	755,500	431,800	249,300

IX. Modalités de gouvernance et de gestion

Il est composé d'un **Comité de Pilotage**, le **Comité technique de gestion** et d'une **Unité de Gestion du Projet**.

- **Le Comité de Pilotage**

Dans le cadre du mécanisme de suivi et d'évaluation du Programme de coopération Gouvernement-PNUD, il a été mis en place un Comité d'Orientation et de pilotage pour assurer la supervision des interventions au titre du portefeuille "Etat de Droit, Consolidation de la Démocratie et Promotion de la Gouvernance". Le PAAAJRC II intègre ce même Comité permettant ainsi d'assurer la synergie avec les autres projets de la composante. Le Comité de pilotage est compétent pour connaître de l'évolution des activités, faciliter leur mise en œuvre conformément au Plan de Travail Annuel/Biennuel. Il est co-présidé par le Ministre en Charge du Travail et de la Fonction Publique ou son représentant, et le Représentant Résident du PNUD ou son représentant. Il se réunit deux fois par an : en juillet et en novembre de l'année courante. Il se réunit en juillet dans le but d'apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire, et en novembre pour valider le rapport d'activités de l'année sous revue et les activités pour l'exercice suivant. Le Comité d'Orientation et de Pilotage assure l'harmonisation des activités par rapport aux grandes orientations nationales.

- **Le Comité technique de gestion**

Présidé par une autorité désignée par le Ministre en charge de la Justice, le Comité Technique de Gestion (CTG) est composé du Directeur National du Projet (DNP) et de son suppléant, du Point Focal du projet et des représentants des structures responsables ou bénéficiaires des activités du projet. Le Comité technique de gestion est compétent pour connaître de l'évolution du Plan de travail semestriel du projet et de faciliter sa mise en œuvre et s'assurer qu'il est exécuté conformément au Plan de Travail Annuel/Biennuel. Il siège au moins deux fois par an pour apprécier l'évolution de l'exécution des activités et proposer des ajustements si nécessaire. La première session du CTG devra intervenir au plus en juillet de l'année courante, et la seconde session en fin d'année, pour valider le rapport d'activités de l'année et les activités programmées pour l'exercice suivant. Il peut également se réunir sur demande des autorités habilitées du Ministère en charge de la Justice ou de la Cour Suprême.

- **L'Unité de Gestion du Projet**

L'Unité de Gestion du Projet, encore appelée Equipe de projet, est composée(i) d'un Directeur National de Projet (DNP) nommé par le Ministre en charge de la Justice en concertation avec le Président de la Cour Suprême, (ii) d'un Point Focal, chargé de la gestion et du suivi quotidien du projet, d'un Secrétaire comptable et d'Expert juriste. Le Directeur National du Projet, en tant que premier responsable de l'équipe du projet, est chargé de veiller à la régularité des opérations. Il signe les documents préparés par le Point Focal du projet et le Secrétaire comptable. Il a pour rôle de veiller à l'observance des procédures en vigueur au PNUD et de superviser le travail du Secrétaire comptable ainsi que des consultants et autres experts travaillant dans le cadre du Projet. Le point Focal du projet effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Directeur National du Projet ; en outre, il doit élaborer sous la supervision du DNP, les TDRs des activités du projet. Le Secrétaire comptable, sous la supervision du Point Focal du projet, a pour rôle d'exécuter les tâches administratives et comptables conformément aux procédures financière en vigueur au PNUD (préparation des demandes d'avance, de demande de paiement direct, de rapport financier...).

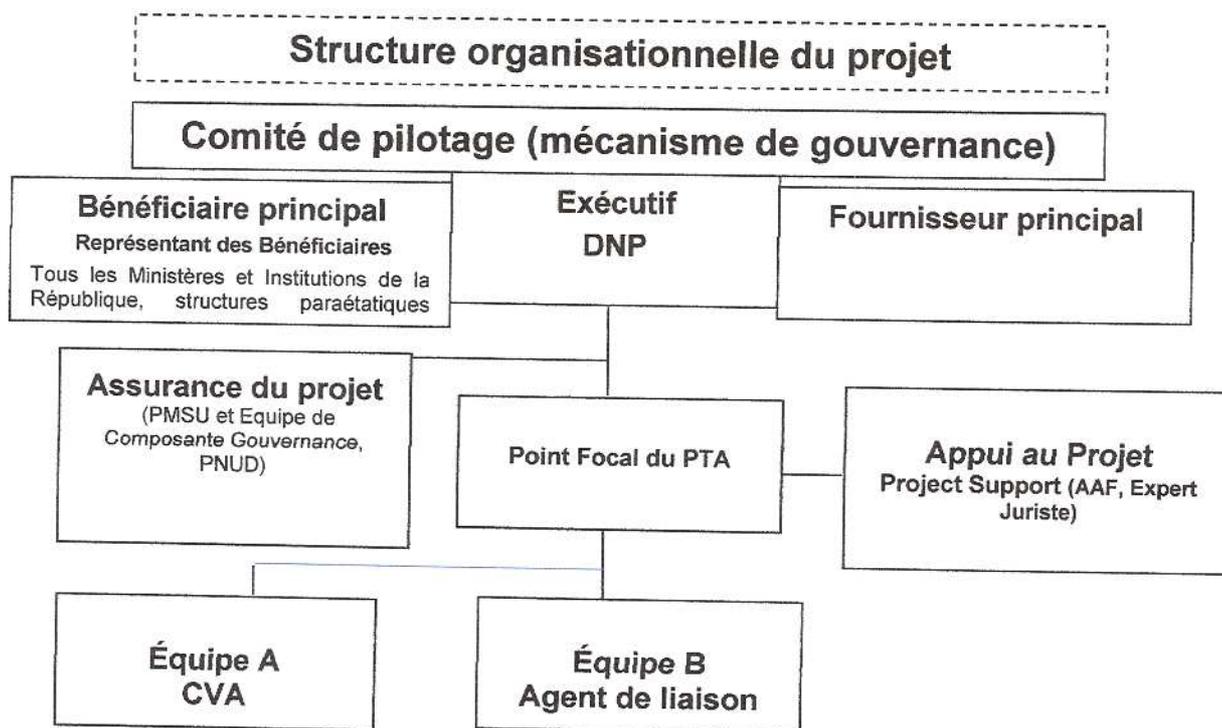


Le projet sera exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures devront, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD. Toutefois, le Ministère et le Président de la Cour Suprême pourraient solliciter à travers une lettre d'agrément les services du PNUD en cas de besoin pour l'exécution directe de certaines prestations. La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de demande de paiement direct et demande d'avance. Cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD et relatif à la modalité d'Exécution Nationale (NEX), préconisant une micro-évaluation qui permettra d'adapter les capacités d'exécution aux normes requises selon les procédures du PNUD. Le Gouvernement prend toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels.

Le rôle d'assurance qualité du projet sera joué par le Team Leader Gouvernance et le Directeur National du Projet en lien avec le Point Focal du projet et les autres parties responsables du Projet.

Les services d'appui ci-après sont sollicités du PNUD par le partenaire de mise en œuvre :

- l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- l'appui à la gestion ;
- le recrutement et la gestion des contrats des experts et consultants ;
- les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services.



• Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet doit soumettre tous les trimestres au Représentant Résident du PNUD au Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD. Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, mais peut être audité tous les ans selon qu'il sera reflété dans le plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD, conformément aux directives et termes de référence mis à disposition par ce dernier. L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD,

une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition. L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD. Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues ».

Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD, notamment au Chargé de Communication pour vérification du *branding* du PNUD. Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.



X. Cadre juridique

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [Le Ministère de la Justice et de la Législation] conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XI. Gestion des risques

Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée sur le site ci-joint https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/qa_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. **Choisissez l'une des trois options suivantes :**

Option 1 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD

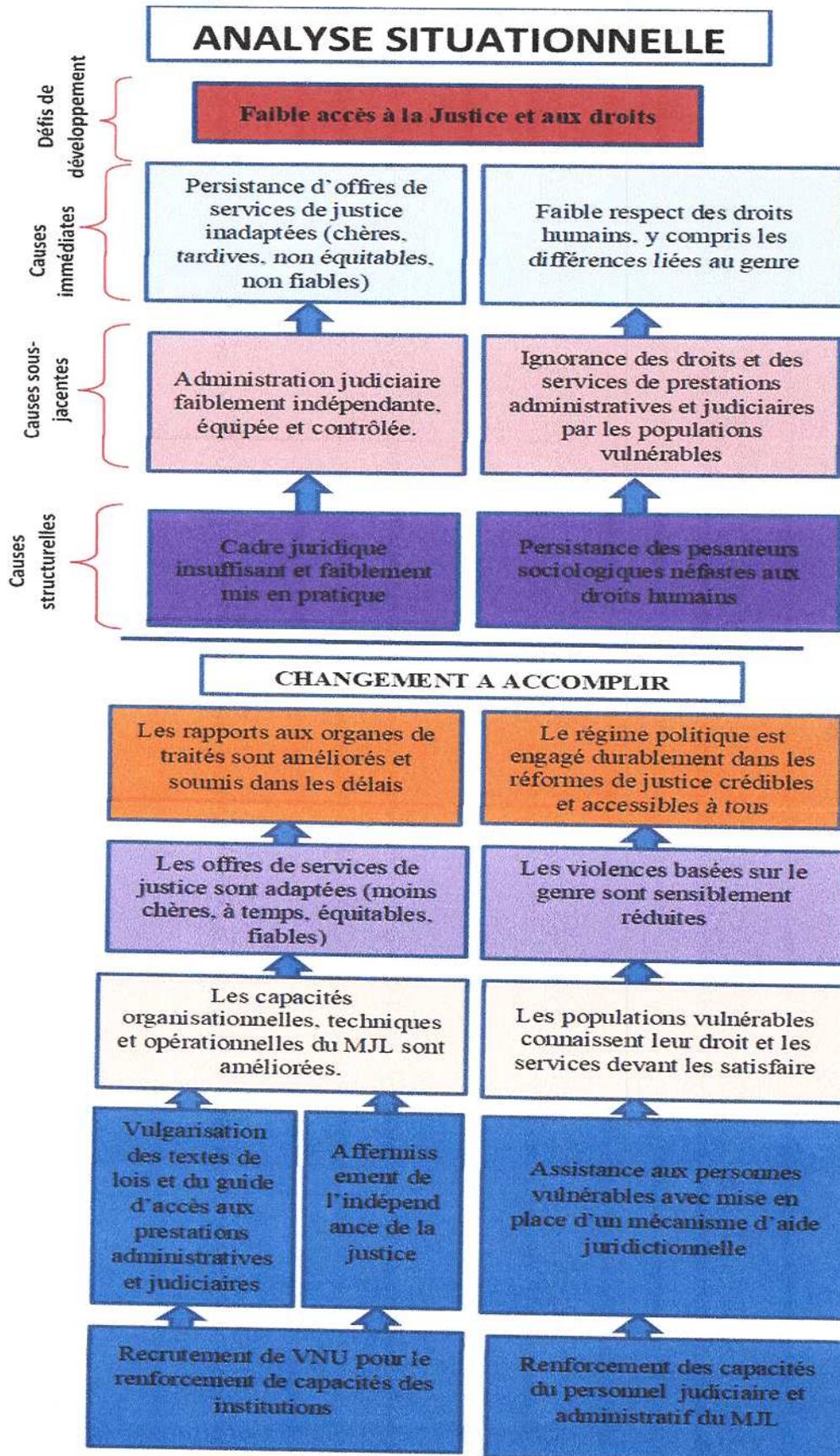
qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XII. ANNEXES

1. Théorie de changement



2. Rapport sur l'assurance qualité du projet

PROJECT QA ASSESSMENT: DESIGN AND APPRAISAL

Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC), Phase II

OVERALL PROJECT: EXEMPLARY

EXEMPLARY (5) ●●●●●	HIGHLY SATISFACTORY (4) ●●●●○	SATISFACTORY (3) ●●●○○	NEEDS IMPROVEMENT (2) ●●○○○	INADEQUATE (1) ●○○○○
At least four criteria are rated Exemplary, and all criteria are rated High or Exemplary.	All criteria are rated Satisfactory or higher, and at least four criteria are rated High or Exemplary.	At least six criteria are rated Satisfactory or higher, and only one may be rated Needs Improvement. The Principled criterion must be rated Satisfactory or above.	At least three criteria are rated Satisfactory or higher, and only four criteria may be rated Needs Improvement.	One or more criteria are rated Inadequate, or five or more criteria are rated Needs Improvement.

DECISION

- **APPROVE** – the project is of sufficient quality to be approved in its current form. Any management actions must be addressed in a timely manner.
- **APPROVE WITH QUALIFICATIONS** – the project has issues that must be addressed before the project document can be approved. Any management actions must be addressed in a timely manner.
- **DISAPPROVE** – the project has significant issues that should prevent the project from being approved as drafted.

RATING CRITERIA

For all questions, select the option that best reflects the project

STRATEGIC

<p>1. Does the project specify how it will contribute to higher level change through linkage to the programme's Theory of Change?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project is clearly linked to the programme's theory of change. It has an explicit change pathway that explains how the project will contribute to outcome level change and why the project's strategy will likely lead to this change. This analysis is backed by credible evidence of what works effectively in this context and includes assumptions and risks. • 2: The project is clearly linked to the programme's theory of change. It has a change pathway that explains how the project will contribute to outcome-level change and why the project strategy will likely lead to this change. • 1: The project document may describe in generic terms how the project will contribute to development results, without an explicit link to the programme's theory of change. <p><i>*Note: Projects not contributing to a programme must have a project-specific Theory of Change. See alternative question under the lightbulb for these cases.</i></p>	3	2
	1	
	<p>Evidence Products are aligned with UNDAF-2019-2023 Effect 3 and CPD 2019-2023 Effect 2</p>	
<p>2. Is the project aligned with the UNDP Strategic Plan?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project responds to at least one of the development settings as specified in the Strategic Plan¹¹ and adapts at least one Signature Solution¹². The project's RRF includes all the relevant SP output indicators. <i>(all must be true)</i> 	3	2
	1	
	<p>Evidence The project contributes</p>	

¹¹ The three development settings in UNDP's 2018–2021 Strategic Plan are: a) Eradicate poverty in all its forms and dimensions; b) Accelerate structural transformations for sustainable development; and c) Build resilience to shocks and crises

¹² The six Signature Solutions of UNDP's 2018–2021 Strategic Plan are: a) Keeping people out of poverty; b) Strengthen effective, inclusive and accountable governance; c) Enhance national prevention and recovery capacities for resilient societies; d) Promote nature based solutions for a sustainable planet; e) Close the energy gap; and f) Strengthen gender equality and the empowerment of women and girls.

<ul style="list-style-type: none"> • 2: The project responds to at least one of the development settings as specified in the Strategic Plan⁴. The project's RRF includes at least one SP output indicator, if relevant. <i>(both must be true)</i> • 1: The project responds to a partner's identified need, but this need falls outside of the UNDP Strategic Plan. Also select this option if none of the relevant SP indicators are included in the RRF. 	to the establishment of inclusive and accountable governance	
3. Is the project linked to the programme outputs? (i.e., UNDAF Results Group Workplan/CPD, RPD or Strategic Plan IRRF for global projects/strategic interventions not part of a programme)	Yes	No
RELEVANT		
4. Does the project target groups left furthest behind? <ul style="list-style-type: none"> • 3: The target groups are clearly specified, prioritising discriminated and marginalized groups left furthest behind, identified through a rigorous process based on evidence. • 2: The target groups are clearly specified, prioritizing groups left furthest behind. • 1: The target groups are not clearly specified. <p><i>*Note: Management Action must be taken for a score of 1. Projects that build institutional capacity should still identify targeted groups to justify support</i></p>	3	2
1		
Evidence The project targets marginalized vulnerable groups of both sexes, particularly, prisoners, children and women		
5. Have knowledge, good practices, and past lessons learned of UNDP and others informed the project design? <ul style="list-style-type: none"> • 3: Knowledge and lessons learned backed by credible evidence from sources such as evaluation, corporate policies/strategies, and/or monitoring have been explicitly used, with appropriate referencing, to justify the approach used by the project. • 2: The project design mentions knowledge and lessons learned backed by evidence/sources, but have not been used to justify the approach selected. • 1: There is little or no mention of knowledge and lessons learned informing the project design. Any references made are anecdotal and not backed by evidence. <p><i>*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>	3	2
1		
Numerous references are made to previous experiences conducted by UNDP		
6. Does UNDP have a clear advantage to engage in the role envisioned by the project vis-à-vis national/regional/global partners and other actors? <ul style="list-style-type: none"> • 3: An analysis has been conducted on the role of other partners in the area where the project intends to work, and credible evidence supports the proposed engagement of UNDP and partners through the project, including identification of potential funding partners. It is clear how results achieved by partners will complement the project's intended results and a communication strategy is in place to communicate results and raise visibility vis-à-vis key partners. Options for south-south and triangular cooperation have been considered, as appropriate. <i>(all must be true)</i> • 2: Some analysis has been conducted on the role of other partners in the area where the project intends to work, and relatively limited evidence supports the proposed engagement of and division of labour between UNDP and partners through the project, with unclear funding and communications strategies or plans. • 1: No clear analysis has been conducted on the role of other partners in the area that the project intends to work. There is risk that the project overlaps and/or does not coordinate with partners' interventions in this area. Options for south-south and triangular cooperation have not been considered, despite its potential relevance. <p><i>*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>	3	2
1		
Evidence The project is in line with the comparative advantages of UNDP		
PRINCIPLED		
7. Does the project apply a human rights-based approach? <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project is guided by human rights and incorporates the principles of accountability, meaningful participation, and non-discrimination in the project's strategy. The project upholds the relevant international and national laws and standards. Any potential adverse impacts on enjoyment of human rights were rigorously identified and assessed as relevant, with appropriate mitigation and management measures incorporated into project design and budget. <i>(all must be true)</i> • 2: The project is guided by human rights by prioritizing accountability, meaningful participation and non-discrimination. Potential adverse impacts on enjoyment of human rights were identified and assessed as relevant, 	3	2
1		
Evidence		



<p>and appropriate mitigation and management measures incorporated into the project design and budget. <i>(both must be true)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1: No evidence that the project is guided by human rights. Limited or no evidence that potential adverse impacts on enjoyment of human rights were considered. <p><i>*Note: Management action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>									
<p>8. Does the project use gender analysis in the project design?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: A participatory gender analysis has been conducted and results from this gender analysis inform the development challenge, strategy and expected results sections of the project document. Outputs and indicators of the results framework include explicit references to gender equality, and specific indicators measure and monitor results to ensure women are fully benefitting from the project. <i>(all must be true)</i> • 2: A basic gender analysis has been carried out and results from this analysis are scattered (i.e., fragmented and not consistent) across the development challenge and strategy sections of the project document. The results framework may include some gender sensitive outputs and/or activities but gender inequalities are not consistently integrated across each output. <i>(all must be true)</i> • 1: The project design may or may not mention information and/or data on the differential impact of the project's development situation on gender relations, women and men, but the gender inequalities have not been clearly identified and reflected in the project document. <p><i>*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Evidence</td> </tr> <tr> <td colspan="2">The situational analysis is particularly based on the gender approach and all the project products are gender sensitive</td> </tr> </table>	3	2	1		Evidence		The situational analysis is particularly based on the gender approach and all the project products are gender sensitive	
3	2								
1									
Evidence									
The situational analysis is particularly based on the gender approach and all the project products are gender sensitive									
<p>9. Did the project support the resilience and sustainability of societies and/or ecosystems?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: Credible evidence that the project addresses sustainability and resilience dimensions of development challenges, which are integrated in the project strategy and design. The project reflects the interconnections between the social, economic and environmental dimensions of sustainable development. Relevant shocks, hazards and adverse social and environmental impacts have been identified and rigorously assessed with appropriate management and mitigation measures incorporated into project design and budget. <i>(all must be true)</i>. • 2: The project design integrates sustainability and resilience dimensions of development challenges. Relevant shocks, hazards and adverse social and environmental impacts have been identified and assessed, and relevant management and mitigation measures incorporated into project design and budget. <i>(both must be true)</i> • 1: Sustainability and resilience dimensions and impacts were not adequately considered. <p><i>*Note: Management action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Evidence</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Project design is well in line with sustainable development criteria</td> </tr> </table>	3	2	1		Evidence		Project design is well in line with sustainable development criteria	
3	2								
1									
Evidence									
Project design is well in line with sustainable development criteria									
<p>10. Has the Social and Environmental Screening Procedure (SESP) been conducted to identify potential social and environmental impacts and risks? The SESP is not required for projects in which UNDP is Administrative Agent only and/or projects comprised solely of reports, coordination of events, trainings, workshops, meetings, conferences and/or communication materials and information dissemination. [if yes, upload the completed checklist. If SESP is not required, provide the reason for the exemption in the evidence section.]</p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">Yes</td> <td style="background-color: #C00000; color: white; text-align: center;">No</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">SESP Not Required</td> </tr> </table>	Yes	No	SESP Not Required					
Yes	No								
SESP Not Required									
MANAGEMENT & MONITORING									
<p>11. Does the project have a strong results framework?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project's selection of outputs and activities are at an appropriate level. Outputs are accompanied by SMART, results-oriented indicators that measure the key expected development changes, each with credible data sources and populated baselines and targets, including gender sensitive, target group focused, sex-disaggregated indicators where appropriate. <i>(all must be true)</i> • 2: The project's selection of outputs and activities are at an appropriate level. Outputs are accompanied by SMART, results-oriented indicators, but baselines, targets and data sources may not yet be fully specified. Some use of target group focused, sex-disaggregated indicators, as appropriate. <i>(all must be true)</i> • 1: The project's selection of outputs and activities are not at an appropriate level; outputs are not accompanied by SMART, results-oriented indicators that measure the expected change and have not been populated with baselines and targets; data sources are not specified, and/or no gender sensitive, sex-disaggregation of indicators. <i>(if any is true)</i> <p><i>*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of 1</i></p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Evidence</td> </tr> <tr> <td colspan="2">The results and resources framework is included in the project document</td> </tr> </table>	3	2	1		Evidence		The results and resources framework is included in the project document	
3	2								
1									
Evidence									
The results and resources framework is included in the project document									
<p>12. Is the project's governance mechanism clearly defined in the project document, including composition of the project board?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project's governance mechanism is fully defined. Individuals have been specified for each position in the governance mechanism (especially all members of the project board.) Project Board members have agreed on their roles and responsibilities as specified in the terms of reference. The ToR of the project board has been attached to the project document. <i>(all must be true)</i>. • 2: The project's governance mechanism is defined; specific institutions are noted as holding key governance roles, but individuals may not have been specified yet. The project document lists the most important responsibilities of the project board, project director/manager and quality assurance roles. <i>(all must be true)</i> 	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white; text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Evidence</td> </tr> <tr> <td colspan="2">The project governance mechanism is clearly defined and</td> </tr> </table>	3	2	1		Evidence		The project governance mechanism is clearly defined and	
3	2								
1									
Evidence									
The project governance mechanism is clearly defined and									



<ul style="list-style-type: none"> • 1: The project's governance mechanism is loosely defined in the project document, only mentioning key roles that will need to be filled at a later date. No information on the responsibilities of key positions in the governance mechanism is provided. <p>*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of 1</p>	with all members of the project board	
<p>13. Have the project risks been identified with clear plans stated to manage and mitigate each risk?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: Project risks related to the achievement of results are fully described in the project risk log, based on comprehensive analysis drawing on the programme's theory of change, Social and Environmental Standards and screening, situation analysis, capacity assessments and other analysis such as funding potential and reputational risk. Risks have been identified through a consultative process with key internal and external stakeholders, including consultation with the UNDP Security Office as required. Clear and complete plan in place to manage and mitigate each risk, including security risks, reflected in project budgeting and monitoring plans. <i>(both must be true)</i> • 2: Project risks related to the achievement of results are identified in the initial project risk log based on a minimum level of analysis and consultation, with mitigation measures identified for each risk. • 1: Some risks may be identified in the initial project risk log, but no evidence of consultation or analysis and no clear risk mitigation measures identified. This option is also selected if risks are not clearly identified, no initial risk log is included with the project document and/or no security risk management process has taken place for the project. <p>*Note: Management Action must be taken for a score of 1</p>	3	2
1		
<p>Evidence</p> <p>The risk log is attached to the project document</p>		
<p>EFFICIENT</p>		
<p>14. Have specific measures for ensuring cost-efficient use of resources been explicitly mentioned as part of the project design? This can include, for example: i) using the theory of change analysis to explore different options of achieving the maximum results with the resources available; ii) using a portfolio management approach to improve cost effectiveness through synergies with other interventions; iii) through joint operations (e.g., monitoring or procurement) with other partners; iv) sharing resources or coordinating delivery with other projects, v) using innovative approaches and technologies to reduce the cost of service delivery or other types of interventions.</p> <p><i>(Note: Evidence of at least one measure must be provided to answer yes for this question)</i></p>	Yes (3)	No (1)
<p>15. Is the budget justified and supported with valid estimates?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project's budget is at the activity level with funding sources, and is specified for the duration of the project period in a multi-year budget. Realistic resource mobilisation plans are in place to fill unfunded components. Costs are supported with valid estimates using benchmarks from similar projects or activities. Cost implications from inflation and foreign exchange exposure have been estimated and incorporated in the budget. Adequate costs for monitoring, evaluation, communications and security have been incorporated. • 2: The project's budget is at the activity level with funding sources, when possible, and is specified for the duration of the project in a multi-year budget, but no funding plan is in place. Costs are supported with valid estimates based on prevailing rates. • 1: The project's budget is not specified at the activity level, and/or may not be captured in a multi-year budget. 	3	2
1		
<p>Evidence</p> <p>Le cout des</p>		
<p>16. Is the Country Office/Regional Hub/Global Project fully recovering the costs involved with project implementation?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: The budget fully covers all project costs that are attributable to the project, including programme management and development effectiveness services related to strategic country programme planning, quality assurance, pipeline development, policy advocacy services, finance, procurement, human resources, administration, issuance of contracts, security, travel, assets, general services, information and communications based on full costing in accordance with prevailing UNDP policies (i.e., UPL, LPL.) • 2: The budget covers significant project costs that are attributable to the project based on prevailing UNDP policies (i.e., UPL, LPL) as relevant. • 1: The budget does not adequately cover project costs that are attributable to the project, and UNDP is cross-subsidizing the project. <p>*Note: Management Action must be given for a score of 1. The budget must be revised to fully reflect the costs of implementation before the project commences.</p>	3	2
1		
<p>Evidence</p>		
<p>EFFECTIVE</p>		
<p>17. Have targeted groups been engaged in the design of the project?</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3: Credible evidence that all targeted groups, prioritising discriminated and marginalized populations that will be involved in or affected by the project, have been actively engaged in the design of the project. The project has an explicit strategy to identify, engage and ensure the meaningful participation of target groups as stakeholders throughout the project, including through monitoring and decision-making (e.g., representation on the project board, inclusion in samples for evaluations, etc.) • 2: Some evidence that key targeted groups have been consulted in the design of the project. • 1: No evidence of engagement with targeted groups during project design. 	3	2
1		
<p>Evidence</p>		

18. Does the project plan for adaptation and course correction if regular monitoring activities, evaluation, and lesson learned demonstrate there are better approaches to achieve the intended results and/or circumstances change during implementation?	Yes (3)	No (1)
19. The gender marker for all project outputs are scored at GEN2 or GEN3, indicating that gender has been fully mainstreamed into all project outputs at a minimum.	Yes (3)	No (1)
*Note: Management Action or strong management justification must be given for a score of "no"		
SUSTAINABILITY & NATIONAL OWNERSHIP		
20. Have national/regional/global partners led, or proactively engaged in, the design of the project? <ul style="list-style-type: none"> • 3: National partners (or regional/global partners for regional and global projects) have full ownership of the project and led the process of the development of the project jointly with UNDP. • 2: The project has been developed by UNDP in close consultation with national/regional/global partners. • 1: The project has been developed by UNDP with limited or no engagement with national partners. 	3 2	1
Evidence		
21. Are key institutions and systems identified, and is there a strategy for strengthening specific/comprehensive capacities based on capacity assessments conducted? <ul style="list-style-type: none"> • 3: The project has a strategy for strengthening specific capacities of national institutions and/or actors based on a completed capacity assessment. This strategy includes an approach to regularly monitor national capacities using clear indicators and rigorous methods of data collection, and adjust the strategy to strengthen national capacities accordingly. • 2: A capacity assessment has been completed. There are plans to develop a strategy to strengthen specific capacities of national institutions and/or actors based on the results of the capacity assessment. • 1: Capacity assessments have not been carried out. 	3 2	1
22. Is there is a clear strategy embedded in the project specifying how the project will use national systems (i.e., procurement, monitoring, evaluations, etc..) to the extent possible?	Yes (3)	No (1)
23. Is there a clear transition arrangement/ phase-out plan developed with key stakeholders in order to sustain or scale up results (including resource mobilization and communications strategy)?	Yes (3)	No (1)

- 3. Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national) .*

4. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

#	Description	Date Identifié	Type	Impact & Probability	Contre-mesures / Mngt response	Owner	Submitted, updated by	Last Update	Status
1	Risque d'inefficacité et d'inefficience à cause de la lourdeur et de lenteur administratives	Décembre 2018	Organisationnel	La lenteur et la lourdeur administratives dont font habituellement montres certaines parties prenanantes du projet vont provoquer le retard dans la mise en œuvre des activités du projet et, à coup sûr, l'atteinte des objectifs et la qualité des résultats	Pour anticiper sur la lenteur et la lourdeur administratives, l'équipe du projet procédera à des sensibilisations et plaidoyers auprès des parties prenanantes à propos de la nécessité du traitement diligent des dossiers en vue de l'atteinte optimale des résultats prévus par le projet.	Équipe du Projet	/	/	Élevé
2	Insuffisance des ressources financières du projet	Décembre 2018	Financier	L'insuffisance de ressources financières pourrait empêcher l'exécution normale des activités prévues	Au regard des expériences antérieures, la mobilisation des ressources financières prévues demeure un grand défi aussi bien pour le PNUD que la partie nationale. L'équipe du projet va renforcer, avec l'appui de personne ressources du PNUD et du Ministère en charge de la Justice, les plaidoyers pour la mise à disposition régulière de la contrepartie nationale au budget du projet. Par ailleurs, les opportunités de recherches de financements seront saisies, y compris les partenariats stratégiques avec d'acteurs pour la mutualisation des stratégies et des ressources en vue de leur rationalisation.	Équipe du Projet	/	/	Moyen

5. **Évaluation des capacités : Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT)13**

6. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**